



SPIST BTP FRANCHE-COMTE

**Service de Prévention Interentreprises de
Santé au Travail du Bâtiment & des Travaux Publics**

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE

-

ANNEE 2022

Rapport validé en Commission de Contrôle
le 24 mars 2023

SPIST BTP DE FC
Fabienne PARIS – Directrice Générale
3 Chemin du Cerisier – BP 1963
25020 BESANCON CEDEX
Tél. 03.81.41.98.50 – Port. 07.87.65.84.92
fabienne.paris@sstbtp-besancon.fr
N° SIRET 775 571 250 000 49

SOMMAIRE

▪ Sommaire	3
▪ Présentation du service	4
▪ Agréments du SST	7 à 8
▪ Répartition des secteurs médicaux & coordonnées des centres	11 à 13
▪ Composition du Conseil d'Administration & Commission de Contrôle	17 à 18
▪ Personnel par pôle	21
▪ Statistiques	51 à 52
▪ Bilan Pôle Prévention	37 à 47
▪ Statistiques diverses	51 à 52
▪ Rapport financier	55 à 61
▪ Supports d'information	65 à 67

Raison Sociale : Service de Prévention Interentreprises Santé au Travail du BTP de Franche-Comté

Adresse : 3, Chemin Du Cerisier – BP 1963 – 25000 BESANCON Cedex

Adresse mail : contact@sstbtp-besancon.fr

Site internet : www.sstbtp-besancon.fr

**Compétences territoriales &
Secteurs Territoriaux & Professionnels**

- 1. Activités du Bâtiment et des Travaux Publics de Franche-Comté**
 - 2. Intérimaires du BTP, employés au sein d'agences spécifiques BTP en Franche-Comté,**
 - 3. Salariés travaillant en installations nucléaires de bases dont les entreprises sont situées en Franche-Comté.**
- Cf. Agréments du service*

Région de Franche-Comté





AGREMENTS DU SIST BTP DE FC



**DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

DECISION

portant renouvellement de l'agrément du Service Interentreprises de Santé au Travail BTP Franche-Comté et de son habilitation pour le suivi des travailleurs intervenant en I.N.B.,

Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bourgogne Franche-Comté,

Vu la demande présentée par Monsieur Patrick JEANROY, Président du Service Interentreprises de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de Franche-Comté sis 3 Chemin du Cerisier – B.P. 1963 – 25020 BESANCON CEDEX, en date du 11 Décembre 2017 visant le renouvellement de l'agrément de ce service,

Vu les articles L. 4621-1 et suivants du code du travail relatifs aux missions et organisations des services de santé au travail,

Vu les articles D. 4622-1 et suivants du code du travail,

Vu l'article D. 4622-48 du code du travail relatif à la procédure d'agrément par la Direccte,

Vu les dispositions de l'arrêté du 02 mai 2012 relatif à la composition des dossiers de demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément des services de santé au travail,

Considérant que le présent agrément a pour objet de fixer le cadre dans lequel le service de santé au travail est autorisé à intervenir pour mener ses missions et permettre aux employeurs de répondre à leurs obligations en matière de suivi de la santé de leurs salariés. Il garantit la qualité des prestations offertes, notamment vis-à-vis des entreprises adhérentes, et leur conformité avec les exigences réglementaires ainsi que les conditions de mises en œuvre des politiques publiques en santé et sécurité au travail,

Considérant l'agrément préalable du service de santé au travail en date du 12 mars 2013,

Considérant que ce service de santé au travail interentreprises est à compétence professionnelle restreinte aux entreprises du BTP et sur les secteurs du Doubs, de Haute Saône, du Jura et du Nord Franche Comté,

Considérant que le service interentreprises de santé au travail doit remplir les missions définies aux articles L. 4622-1 et suivants du Code du travail,

Considérant que l'organisation et la gestion du service de santé au travail sont placées sous la surveillance des organes définis par l'article L. 4622-12 du Code du travail,

Considérant qu'aux termes des articles L. 4622-3 et L. 4622-4 du Code du travail, le médecin du travail accomplit ses missions de prévention en toute indépendance,

Considérant le projet de service pluriannuel établi en vertu de l'article L. 4622-14 du Code du travail, pour la période 2017/2022,

Considérant le CPOM signé entre la Direccte, la CARSAT et des services de santé au travail du BTP Franche Comté, conformément à l'article L. 4622-10 du code du travail,

Considérant que le présent acte s'inscrit dans le cadre de la politique régionale d'agrément de Bourgogne Franche Comté et s'articule avec la démarche de contractualisation finalisée par la conclusion du CPOM, et le projet pluriannuel de services,

Considérant l'avis de la Commission de Contrôle en date du 01 décembre 2017,

Considérant les avis favorables, formulés par les médecins du travail de ce service en novembre 2017,

Considérant l'avis favorable émis par le Médecin Inspecteur du Travail en date du 09 avril 2018,

D E C I D E

Article 1 : Le Service Interentreprises de Santé au Travail BTP Franche-Comté est agréé pour une durée de 5 ans, à compter du 10 Avril 2018.
Il est également agréé pour la surveillance médicale des salariés des entreprises de travail temporaire.

Article 2 : L'habilitation pour le suivi des travailleurs intervenant en INB est renouvelée pour la même période.

Article 3 : Le chef d'établissement adressera, chaque année avant le 31 mai à la Direccte, le rapport annuel relatif à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion financière du service de santé au travail ainsi que les rapports annuels établis par les Médecins du Travail du service.

Article 4 : Toute modification apportée à l'organisation et au fonctionnement du service de santé au travail fera l'objet d'une information, dans le délai d'un mois, à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bourgogne Franche-Comté (D.I.R.E.C.C.T.E.).

Article 5 : Le présent agrément peut faire l'objet d'une décision de retrait si des infractions aux dispositions susvisées du code du travail sont constatées.

Article 6 : Le Médecin Inspecteur du Travail ainsi que le chef du pôle Travail de la Direccte de Bourgogne Franche-Comté sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Fait à Dijon le 10 Avril 2018

Par délégation,
le Directeur Régional Adjoint
Responsable du Pôle Travail


G. MARTINS-BALTAR

Cette décision peut faire l'objet :

- d'un recours hiérarchique : auprès du Ministre du travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social - Direction Générale du Travail- Bureau C T 2- 39-43, quai André Citroën-75902 PARIS 07 SP

- d'un recours contentieux : auprès du Président du Tribunal Administratif- 30, rue Charles Nodier - 25044 BESANCON CEDEX 3



SECTEURS MEDICAUX

Secteurs Géographiques du SIST BTP – Médecin correspondant

- secteurs Administratifs
- secteurs Médicaux
- secteur médical travailleurs intérimaires

Définition des Secteurs Géographiques	Nom du Médecin	H/mois Proratisées sur l'année VALEUR AU 31/12/22	ETC Au 01/01/2023	
▪ Secteur de BESANÇON –GRAY	Dr Mathieux	136.50	136.50	0.90
▪ Secteur de BESANÇON – CHAMPAGNOLE	Dr Fremiot-Rollin	121.34	121.34	0.80
▪ Secteur de BESANÇON - AMANCEY	Dr Moussata	121.34	121.34	0.80
▪ Secteur de BESANÇON – MORTEAU	Dr Garnache	136.50	136.50	0.90
▪ Secteur de MONTBÉLIARD - MAICHE	Dr Caetano	151.67	151.67	1
▪ Secteur de BELFORT	Dr Manet	136.50	136.50	0.90
▪ Secteur de MONTBELIARD – LURE – VESOUL	Dr Cabasset	151.67	151.67	1
▪ Secteur de DOLE – JURA-NORD – POLIGNY	Dr Gauthier	151.67	151.67	1
▪ Secteur de LONS LE SAUNIER - JURA SUD – ST CLAUDE – MOREZ – ST AMOUR	Dr Duss	136.50	136.50	0.90
▪ Secteur de PONTARLIER - PLATEAU DE VALDAHON – BESANCON	Dr Simon	142.57	142.57	0.94
▪ Secteur de VESOUL – JUSSEY	Dr Bouveresse	91.00	30.33	0.20
▪ Secteur de BESANÇON (en arrêt longue maladie)	Dr Chevrier	0	0	
TOTAUX		1477,26	1416,59	9,34

10 Centres Fixes

- Besançon : 3 Chemin du Cerisier
- Pontarlier : Rue Edgar Faure
- Belfort : 3, Rue Albert Camus
- Dole : 44 B, Boulevard Wilson
- Lons : 350 Rue Désirée Monnier
- Poligny : 9 rue de la Faïencerie
- Montbéliard : 9 Rue Gaston Prétot
- Vesoul : 40 Rue Gérome
- Lure : 13 Rue des Fincelles
- Gray : Chemin Clément Ader Zac Gray Est

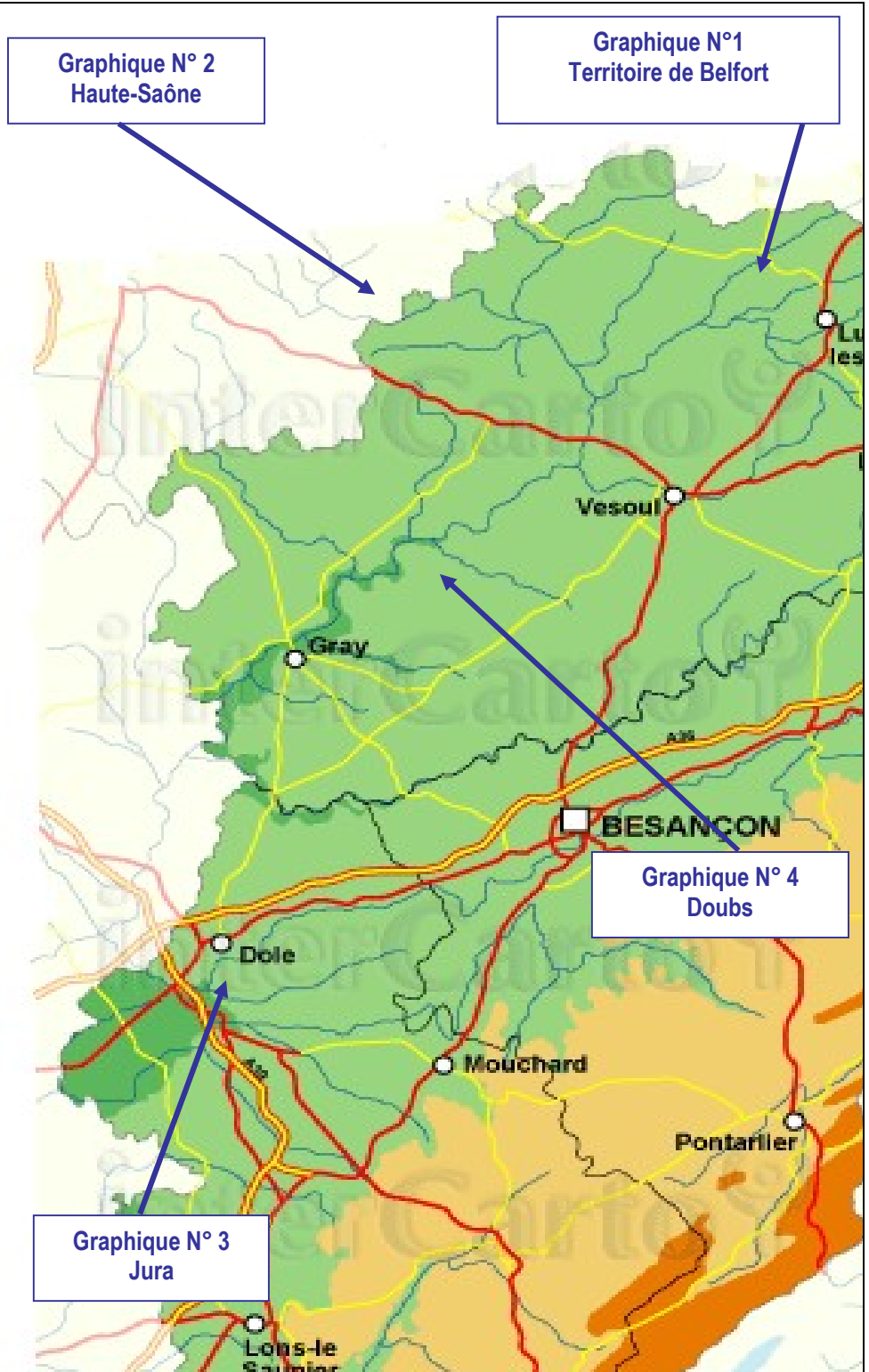
Des locaux d'appoint loués par le SST :

Dans le DOUBS

AMANCEY – VALDAHON –
MAICHE - MORTEAU

Dans le JURA

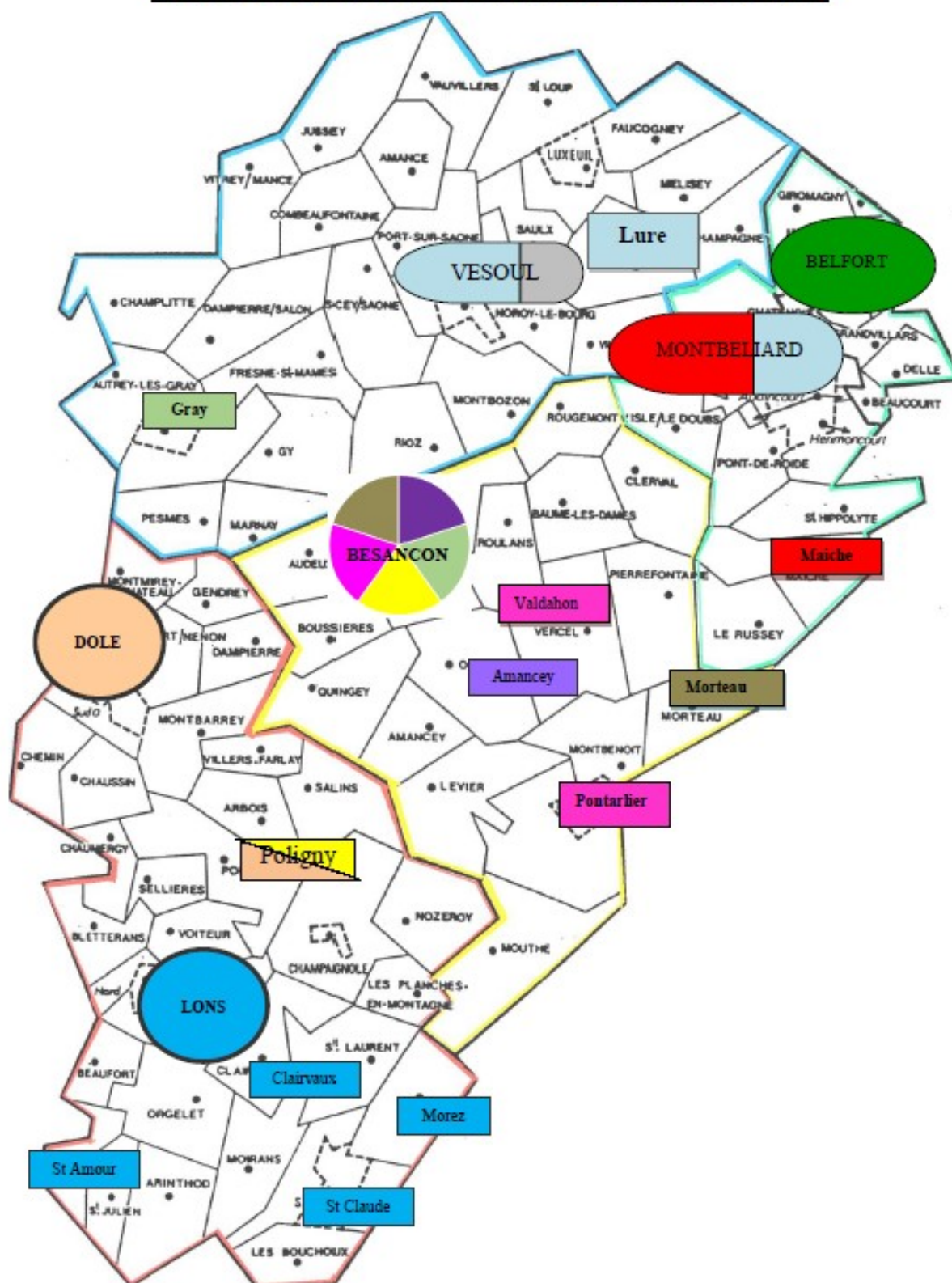
CLAIRVAUX les LACS - MOREZ -
SAINT CLAUDE - SAINT AMOUR



Agencement et matériel :

Les centres médicaux comprennent : **1** Bureau pour le médecin, **1** bureau pour l'assistante médicale, **1** Bureau pour l'IST, **1** Bureau pour l'IPRP si besoin, **1** laboratoire, **1** Salle d'attente et une salle d'examen complémentaires. Chacun de ces centres est équipé du mobilier nécessaire et de divers appareils tels que visiolite, ergovision, audiomètre, spiromètre, sonomètre, glucomètre, cholestéromètre, etc

REPARTITION DES CENTRES AU 01/01/2023



M. MOUSSATA	N. DUSS	S. MATHIEUX	A FREMIOT-ROLLIN	L. GAUTHIER
A. CAETANO	I. GARNACHE	H. SIMON	C. MANET	MC BOUVERESSE F. CABASSET



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA COMMISSION DE CONTROLE

Composition du Conseil d'Administration du service au 31 décembre 2022

MEMBRES EMPLOYEURS	MEMBRES SALARIÉS
<p>2 Membres désignés par la Fédération Régionale Bâtiment Monsieur VIPREY Dominique Monsieur WORMS Pierre</p>	<p>SYNDICAT CFDT Monsieur SUTTER Thierry Monsieur GHEDDAR Youssef Monsieur SAUVIN Christophe</p>
<p>2 Membres désignés par la Fédération Régionale des TP Monsieur MOREAU Pierre Monsieur MARCONNOT Claude</p>	<p>SYNDICAT CFE-CGC BTP Monsieur LOUIS Lionel</p>
<p>2 Membres désignés par la Fédération Départementale BTP 25 Madame DESEILLE Corinne Madame VUILLEMEY Jocelyne</p>	<p>SYNDICAT FO Madame / monsieur</p>
<p>2 Membres désignés par la Fédération Départementale BTP 39 Monsieur RAMBOZ Nicolas Monsieur JOURNIAC Florent</p>	<p>SYNDICAT CGT Madame / monsieur</p>
<p>2 Membres désignés par la Fédération Départementale BTP 70 Monsieur JEANROY Patrick Monsieur BRISARD Nicolas</p>	
<p>2 Membres désignés par la Fédération Départementale BTP 90 Monsieur DE STEFANO Pierre Monsieur MOREL Nicolas</p>	
<p>2 Membres désignés par la CAPEB Monsieur DUCROT Pascal</p>	

Composition de la Commission du Contrôle du service au 31 décembre 2022

MEMBRES EMPLOYEURS	MEMBRES SALARIÉS
Membre désigné par la Fédération Régionale des TP	SYNDICAT CFDT
Monsieur MOREAU Pierre	Monsieur MOYNE Michel
Membre désigné par la Fédération Départementale BTP 25	Monsieur VINCENT Martial
Madame Corinne DESEILLE	Monsieur GHEDDAR Youssef
Membre désigné par la Fédération Régionale du Bâtiment de FC	SYNDICAT CFE-CGC BTP
Monsieur JEANROY Patrick	Monsieur LOUIS Lionel
Membre désigné par la CAPEB de FC	SYNDICAT FO
	Madame / monsieur
	SYNDICAT CGT
	Madame / monsieur

Participants à la commission : Docteur Malika MOUSSATA (suppléante Dr FREMIOT-ROLLIN) pour le secteur BESANCON, Docteur Luc GAUTHIER (suppléant Dr Nicolas DUSS) pour le secteur JURA, Docteur Caroline MANET (suppléant Albert CAETANO) pour le secteur NORD FRANCHE-COMTE, Docteur Fabrice CABASSET (suppléant Sophie MATHIEUX) pour le secteur HAUTE-SAONE et la Directrice Générale, Fabienne PARIS



PERSONNEL PAR POLE

PERSONNEL EN POSTE au 31/12/2022
Horaire théorique prévu au contrat de travail – hors remplacement

PÔLE MEDICAL & POLE PREVENTION :

✓ Nbre de médecins à temps complet <i>Dr Gauthier – Dr Caetano – Dr Cabasset</i>	3	Soit 455,01 heures par mois
✓ Nbre de médecins à temps partiel	8	Soit 961,58 heures par mois
TOTAL - Année 2022	11	Soit 1416,59 heures par mois

➤ Infirmière en Santé en Travail (<i>embauche d'une IST à 151.67 h en sept et 1 IST en congé proche aidant à 50%, soit 60.67 h</i>)	2	Soit 212.34 heures par mois
➤ Auxiliaires médicales dont 3 à temps complet <i>Dont 1 assistante avec 0.15 d'un ETC pour missions informatiques</i>	11	Soit 1492,44 heures par mois
➤ Consultants (es) en prévention dont 1 Responsable Prévention	3	Soit 455.01 heures par mois
TOTAL – Année 2022	15	Soit 2159,79 heures par mois

PÔLE ADMINISTRATIF

✓ Directrice	1	151.67
✓ Assistante de Direction	1	151.67
✓ Responsable comptable	1	151.67

AUTRES PERSONNELS

✓ Personnel d'entretien à temps partiel	2	130 heures par mois
---	---	---------------------

STATISTIQUES ADMINISTRATIVES

1. Entreprises du BTP uniquement
Répartition des entreprises adhérentes au
31/12/2022 (en fonction de leur taille et de leur
effectif)

ENTREPRISES DU BTP du Territoire de Belfort

3 Rue Albert Camus
Zac de la Justice
90000 BELFORT

Personnel rattaché au centre de Belfort :

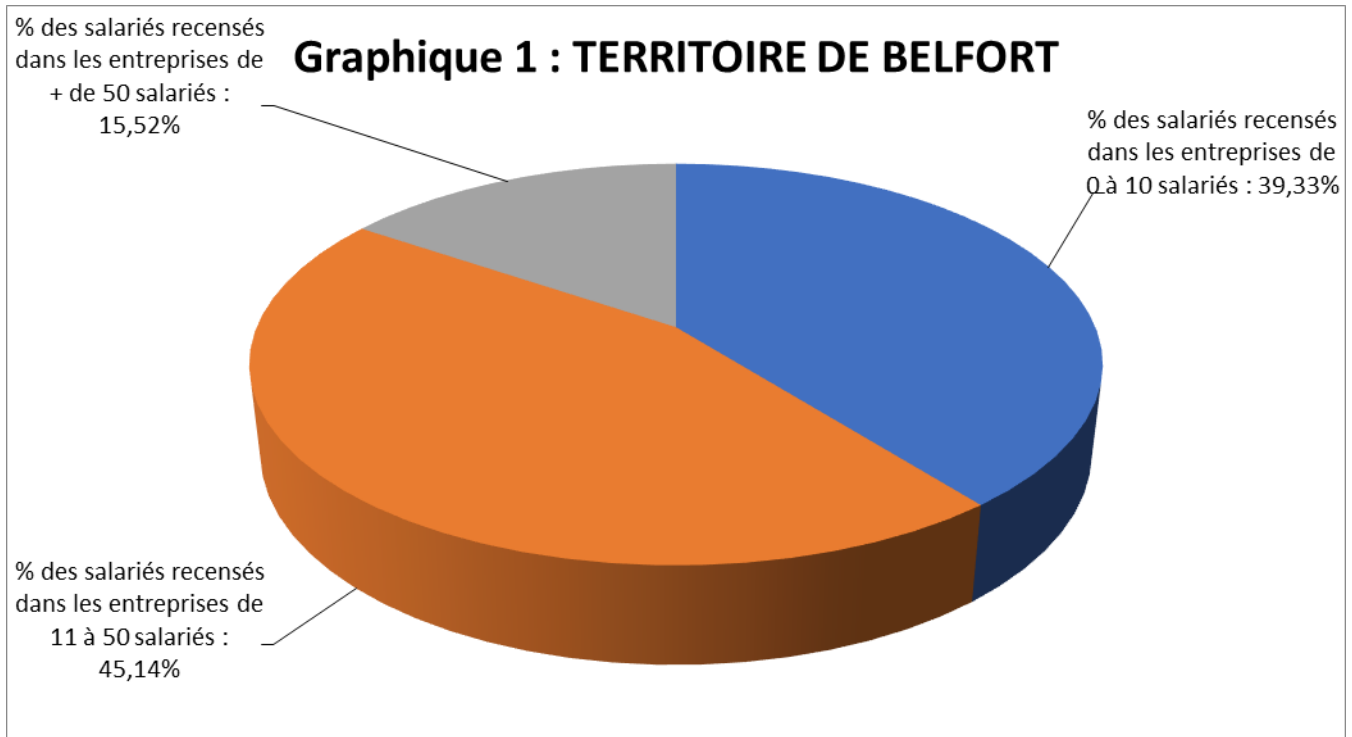
- Médecin : Caroline MANET
- Assistante Médicale : Nathalie ANNEBI
- Infirmière (IST) : Isabelle CORDIER
- Assistante Médicale : Valérie PETITJEAN
- IPRP : David MILLEROT



Données Administratives :

Années	2022	2021	Années	2022	2021	% de l'effectif salarié 2022
Nombre total d'entreprises adhérentes	341	339	Représentant en nombre de salariés	2255	2245	
- Ayant au plus 10 salariés	286	286	Représentant en nombre de salariés	887	922	39,33%
- Ayant de 11 à 50 salariés	51	48	Représentant en nombre de salariés	1018	932	45,14%
- Ayant plus de 50 salariés	4	5	Représentant en nombre de salariés	350	391	15,52%

GRAPHIQUE 1 :



**ENTREPRISES DU BTP de Haute-Saône
CENTRE DE RATTACHEMENT**

Centre de Vesoul : 40 rue Gerome – 70000 VESOUL

Personnel médical rattaché au centre de Vesoul :
Docteur MC BOUVERESSE et Dr F. CABASSET – Ass : M-Odile BORDOT et V. PETITJEAN
IPRP : David MILLEROT

Centre de Lure : 13A rue des Fincelles – 70200 LURE

Personnel médical rattaché au centre de Lure :
Docteur Fabrice CABASSET – Ass : V. PETITJEAN
IPRP : David MILLEROT

Centre de Gray : ZAC Gray Sud – 70100 GRAY

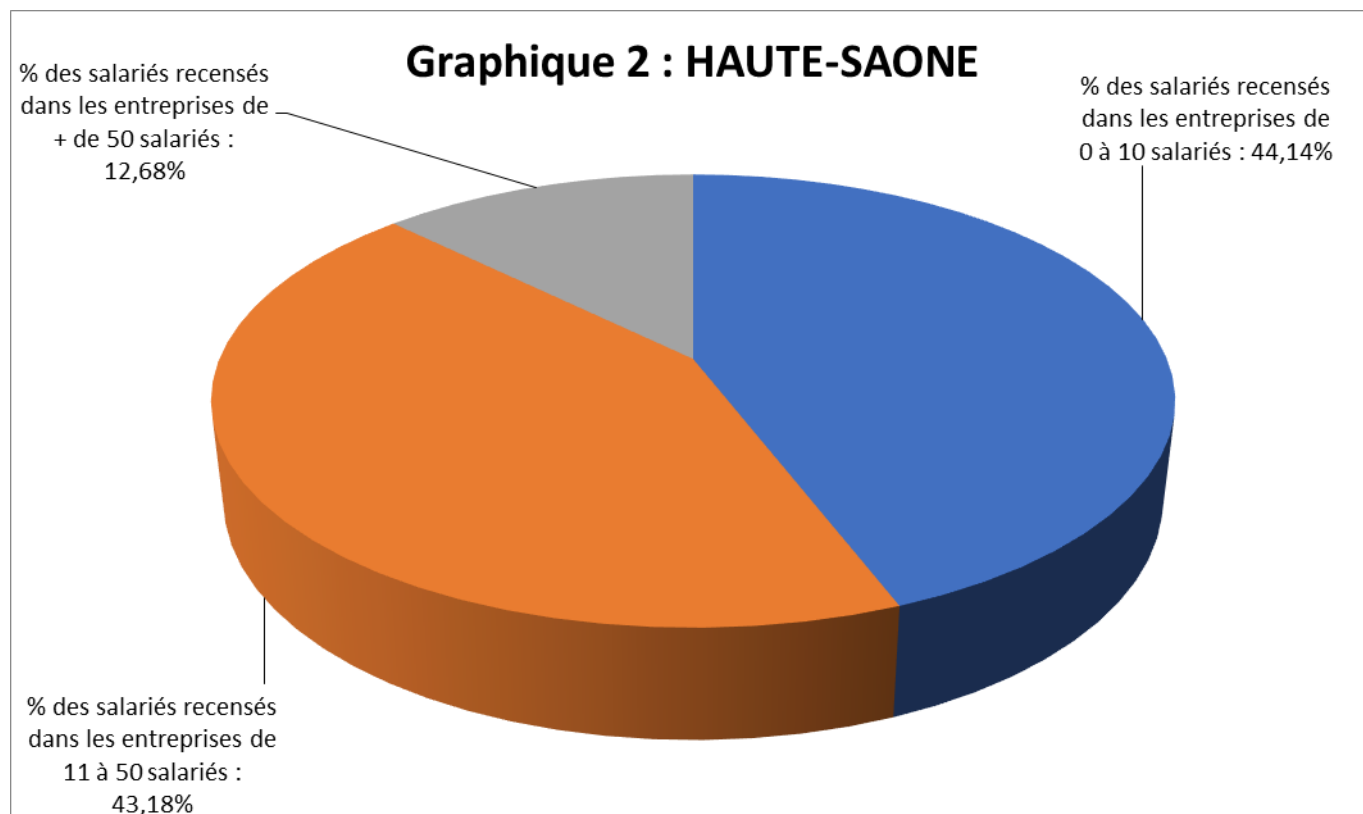
Personnel médical rattaché au centre de Gray :
Docteur Sophie MATHIEUX – Ass : Anne-Sophie POBELLE
IPRP : Sylvie THIEBAUD



Données Administratives :

Années	2022	2021	Années	2022	2021	% de l'effectif salarié 2022
Nombre total d'entreprises adhérentes	602	583	Représentant en nombre de salariés	3573	3506	
- Ayant au plus 10 salariés	513	503	Représentant en nombre de salariés	1577	1617	44,14%
- Ayant de 11 à 50 salariés	82	75	Représentant en nombre de salariés	1543	1520	43,18%
- Ayant plus de 50 salariés	7	5	Représentant en nombre de salariés	453	369	12,68%

GRAPHIQUE 2 :



**ENTREPRISES DU BTP du Jura
CENTRES DE RATTACHEMENT**

44B, Boulevard
Wilson
39100 DOLE

350 Rue Désiré
Monnier
39000 LONS LE
SAUNIER

9 rue de la
Faïencerie
39800 POLIGNY

Personnel rattaché
au centre :

Personnel rattaché
au centre :

Personnel rattaché
au centre :

Médecin :
Luc GAUTHIER

Médecin :
Nicolas DUSS

Médecin :
Annabelle FREMIOT
ROLLIN / Luc
GAUTHIER

Assistante Médicale :
Isabelle GIROD

Assistante
Médicale : Régine
CORNU

Assistants
Médicaux :
Coline MONNOT /
Isabelle GIROD



Données Administratives :

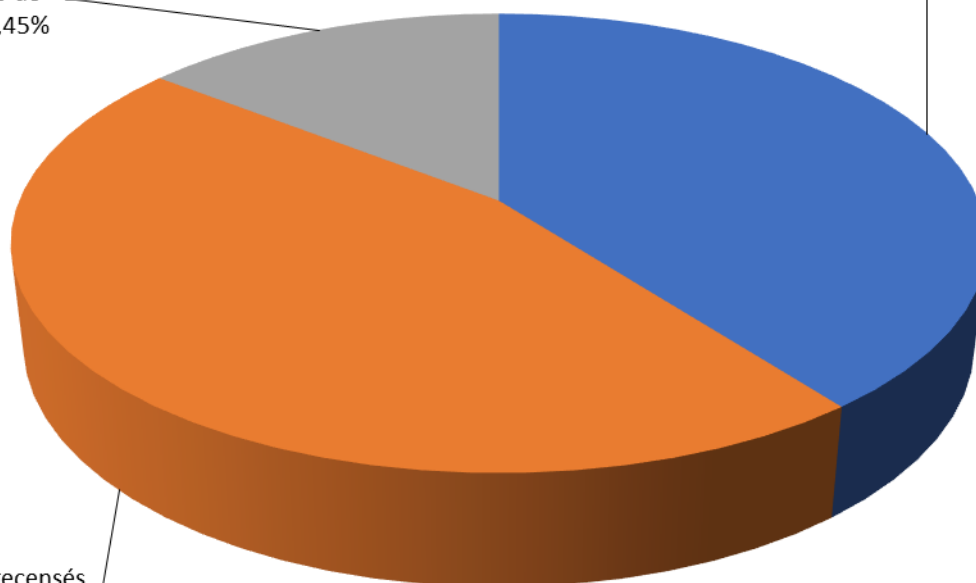
Années	2022	2021	Années	2022	2021	% de l'effectif salarie 2022
Nombre total d'entreprises adhérentes	824	787	Représentant en nombre de salariés	5951	5754	
- Ayant au plus 10 salariés	688	653	Représentant en nombre de salariés	2355	2270	39,57%
- Ayant de 11 à 50 salariés	126	122	Représentant en nombre de salariés	2736	2580	45,98%
- Ayant plus de 50 salariés	10	12	Représentant en nombre de salariés	860	904	14,45%

GRAPHIQUE 3 :

Graphique 3 : JURA

% des salariés recensés
dans les entreprises de +
de 50 salariés : 14,45%

% des salariés recensés
dans les entreprises de 0
à 10 salariés : 39,57%



% des salariés recensés
dans les entreprises de
11 à 50 salariés : 45,98%

**ENTREPRISES DU BTP du Doubs
CENTRE DE RATTACHEMENT**

3 Chemin du Cerisier – 25000 BESANCON

Personnel médical rattaché au centre de Besançon :

Docteur Isabelle GARNACHE – Ass : Catherine DELBAERE
Docteur Sophie MATHIEUX – Ass : Anne-Sophie POBELLE
Docteur Annabelle FREMIOT ROLLIN – Ass : Coline MONNOT
Docteur Malika MOUSSATA – Ass : Aurélie MAITRE
Docteur Henri SIMON – Ass : Marine VUILLAUME (rattachement au centre de Pontarlier également)

IPRP : Margaux LUDWIG et Sylvie THIEBAUD

Centre de Montbéliard :

9 rue Gaston Pretot – 25200 MONTBELIARD

Personnel médical rattaché au centre de Montbéliard :

Docteur Albert CAETANO – Ass : Carole POUPENEY
Docteur Fabrice CABASSET – Ass : Valérie PETITJEAN
Infirmière (IST) : Isabelle CORDIER – Ass : Carole POUPENEY
Infirmière (IST) : Aurélie DUBILLARD – Ass : Valérie PETITJEAN

IPRP :

David MILLEROT

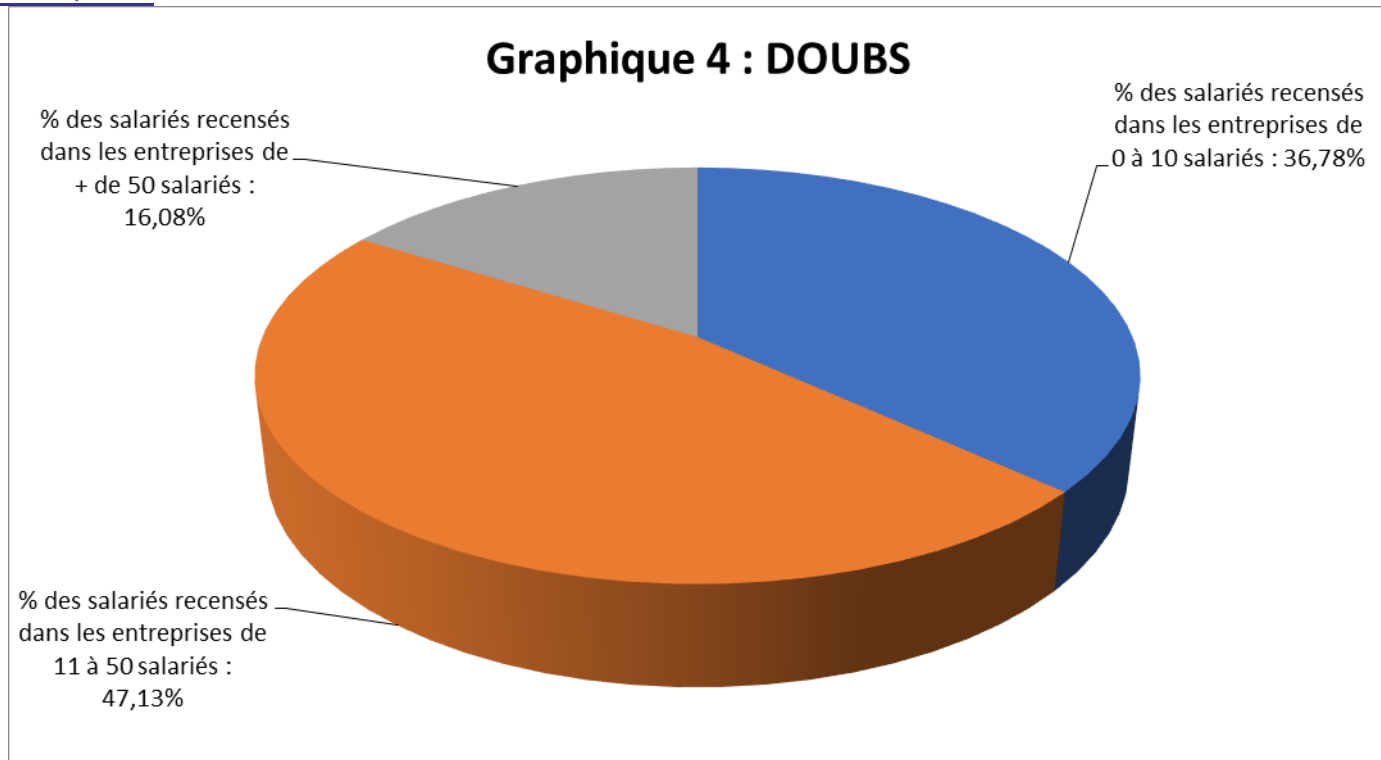


Données Administratives :

Années	2022	2021	Années	2022	2021	% de l'effectif salarié 2022
Nombre total d'entreprises adhérentes	1571	1527	Représentant en nombre de salariés	11415	11276	
- Ayant au plus 10 salariés	1287	1241	Représentant en nombre de salariés	4199	4117	36,78%
- Ayant de 11 à 50 salariés	262	267	Représentant en nombre de salariés	5380	5513	47,13%
- Ayant plus de 50 salariés	22	19	Représentant en nombre de salariés	1836	1646	16,08%

GRAPHIQUE 4 :

Graphique 4 : DOUBS



ENTREPRISES DU BTP
Hors chantiers et Convention

CENTRES DE RATTACHEMENT :

- DOUBS
- JURA
- HAUTE-SAONE
- TERRITOIRE DE BELFORT



Années	Nombre total d'entreprises adhérentes	Evolution	Années	Représentant en nombre de salariés	Evolution
2022	3338	+3,15%	2022	23194	+1,81%
2021	3236	+2,63 %	2021	22781	+4,09 %
2020	3153	-1,25%	2020	21885	-1,33%
2019	3193	-2,05%	2019	22127	-0,29%
2018	3260	0,33%	2018	22193	0,29%
2017	3249	-1,43%	2017	22129	1,22%
2016	3296	-3,51%	2016	21862	-1,31%
2015	3416	-1,58%	2015	22152	-4,50%
2014	3471	-0,86%	2014	23197	-1,20%
2013	3501		2013	23479	

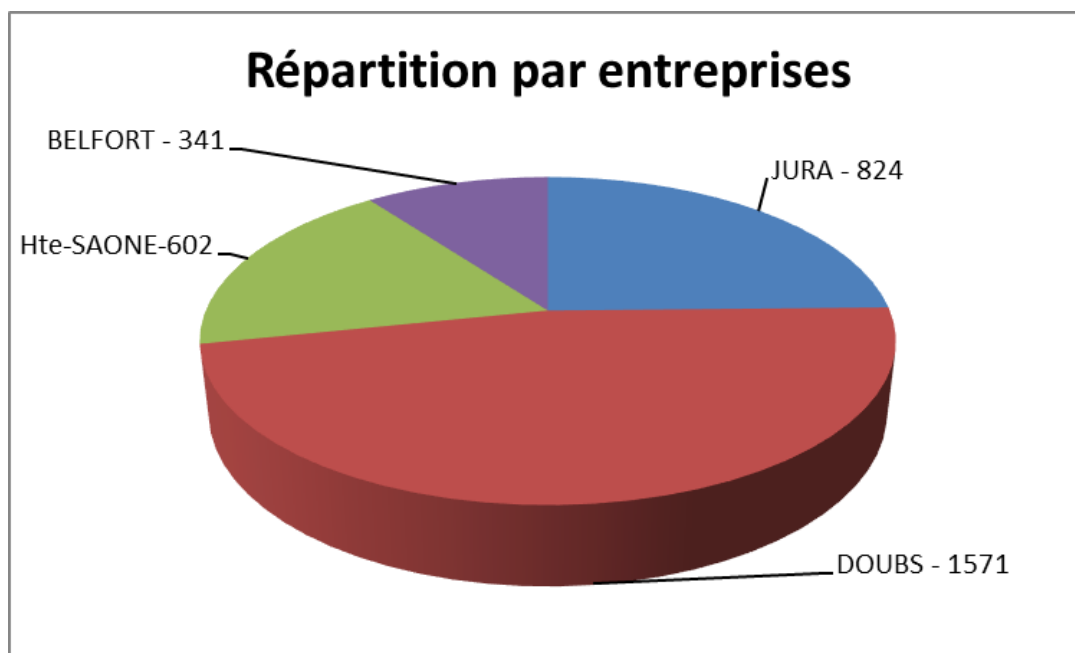
Commentaire général :

La progression retrouvée en 2021 se poursuit en 2022 sur l'ensemble des territoires, avec une augmentation du nombre d'adhérents de 102 entreprises représentant 413 salariés.

La croissance est plus significative dans le département du Doubs pour 53% et du Jura pour 36%. Cette évolution touche les entreprises ayant de 11 à 20 salariés dans 51% des situations et plus de 20 salariés dans 37% des situations.

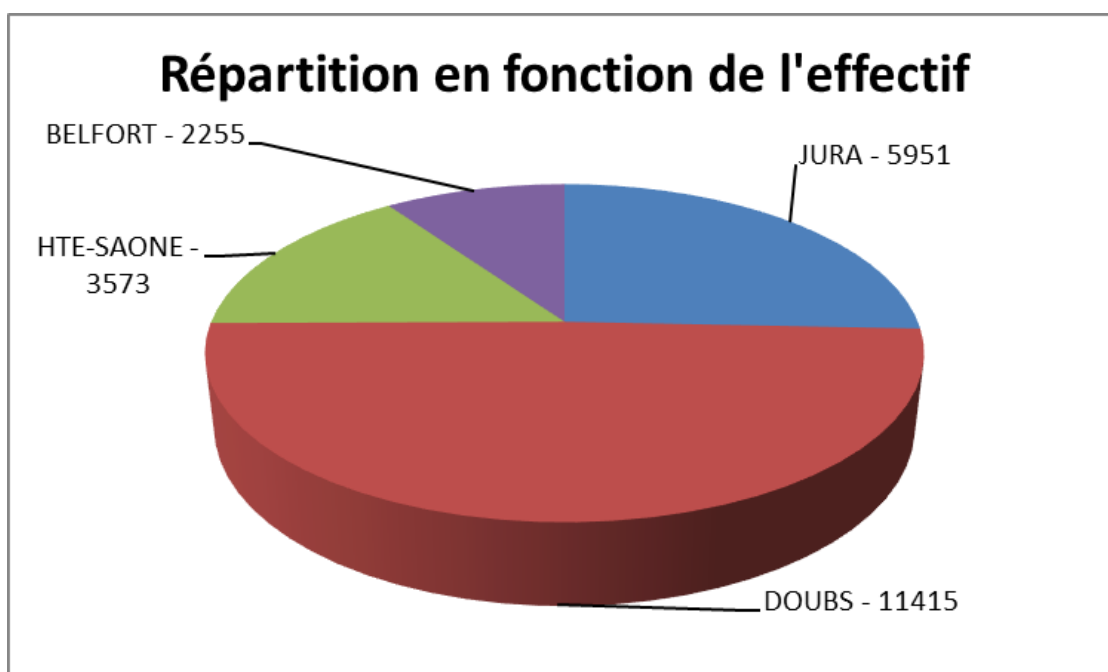
Charge par département en fonction du nombre total d'entreprises

Entreprises du BTP seulement



Charge par département en fonction de l'effectif salarié à surveiller

Entreprises du BTP seulement





STATISTIQUES ADMINISTRATIVES

2. Entreprises ou administrations sous convention pour lesquelles nous assurons le suivi de salariés ou fonctionnaires

3. Visites intérimaires

4. Effectif global

2 - Région Franche-Comté : Conventions Hors BTP

Selon le détail ci-dessous par médecin et par secteur d'activités :

CONVENTIONS	Effectif suivi
Dr FREMIOT-ROLLIN - secteur Besançon et Champagnole	
HABITAT 25	117
ARMEE	219
GENDARMERIE	6
ONF	149
OFII	15
Dr GARNACHE - secteur Besançon et Morteau	
ARMEE	130
AST25	80
POLICE	439
Dr MATHIEUX - secteur de Besançon et Gray	
DDT	160
EPLEFPA DE BESANCON	75
ONF GRAY	19
DREETS	62
STRMTG	7
Dr MOUSSATA - secteur de Besançon et Amancey	
AFPA	64
AGENCE DE L'EAU	37
DREAL	172
ENSM	130
UFR	70
INRAP	39
Dr SIMON - secteur Pontarlier, Valdahon et Besançon	
ARMEE DE VALDAHON	69
ONF	57
HABITAT 25 HAUT DOUBS	19
DRAC	50
POLICE	97

CONVENTIONS	Effectif suivi
Dr CABASSET - secteur Vesoul-Lure-Montbéliard	
ONF Lure et Vesoul	136
BA116 (armée Luxeuil)	108
Gendarmerie	2
DREAL Vesoul	5
Dr CAETANO - secteur de Montbéliard et Maiche	
HABITAT 25	36
ONF Montbéliard	29
POLICE	290
Dr MANET - secteur de Belfort	
ARMEE	77
DREAL Vesoul	9
ONF	24
ONAC	3
Dr DUSS - secteur Lons le Saunier et Jura Sud	
GENDARMERIE	2
ARMEE	1
DREAL Vesoul	10
AFPA	11
ONF	62
Dr GAUTHIER - secteur Dole et Poligny	
GENDARMERIE	2
ONF	39
ENILBIO POLIGNY	52
Dr BOUVERESSE - secteur de Vesoul	
Aucune convention suivie	

- **Soit un total pour 2022 3180**
- *Pour mémoire en*
 - 2021.....3139
 - 2020.....3169
 - 2019.....3222
 - 2018.....3155
 - 2017.....3100

3 - Intérimaires du BTP

Selon le détail ci-dessous par médecin et par secteur d'activités, au :

MEDECINS	SECTEURS GEOGRAPHIQUES	Nombre de visites intérimaires effectuées en 2022
Dr FREMIOT-ROLLIN	Besançon et Champagnole	222
Dr GARNACHE	Besançon et Morteau	152
Dr MATHIEUX	Besançon et Gray	155
Dr MOUSSATA	Besançon et Amancey	147
Dr SIMON	Pontarlier, Valdahon et Besançon	104
Dr CABASSET	Vesoul-Lure-Montbéliard	140
Dr CAETANO	Montbéliard et Maiche	310
Dr MANET	Belfort	127
Dr DUSS	Lons le Saunier et Jura Sud	81
Dr GAUTHIER	Dole et Poligny	267
Dr BOUVERESSE	Vesoul	436

- **Pour 2022, Visites intérimaires et insertion BTP.....2141**
- *Pour mémoire en* 2021.....2033
2020.....1795
2019.....2387
2018.....2196
2017.....2616

4 – Effectif global

TOTAL EFFECTIF AU 31/12/2022

28 515 salariés

Décomposés comme tel :

- **Entreprises du BTP : 23 194 salariés**
- **Administrations : 3 180 salariés**
- **Intérimaires (BTP + insertion) : 2 141 salariés**

Pour mémoire en 2021 : 27 953

Commentaire :

L'augmentation des effectifs de 2,1 % par rapport à N-1 est principalement due au secteur du BTP et aux intérimaires. Les administrations suivies par convention apportent un effectif suivi qui augmente à la marge (+ 41 salariés en 2022).



BILAN POLE DE PREVENTION

1. Suivi des actions

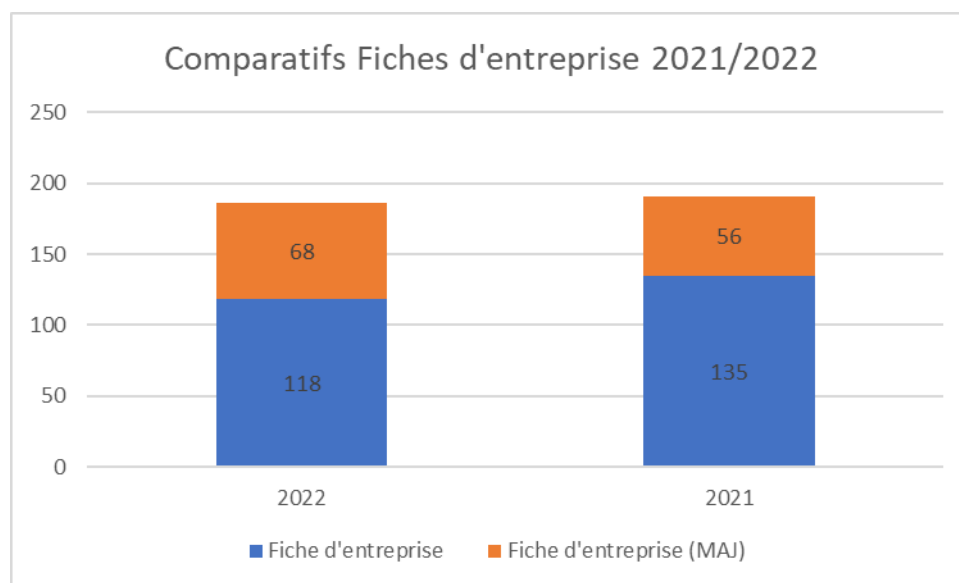
ACTIONS GENERALES EN ENTREPRISE

Identification des risques et conseils prévention

FICHES D'ENTREPRISE

- **Création de nouvelles fiches d'entreprise** : 118 (dont 23 pour les adhérents de l'année)
- **Mise à jour de fiches d'entreprise** : 68

En comparaison avec l'année 2021 (191 actions), le nombre de réalisation et de mise à jour de fiches d'entreprise pour 2022 (186) est similaire.



A noter que toutes ces actions ont été réalisées en présentiel lors d'un échange avec le chef d'entreprise et associées à une visite des locaux.

- **Suivi des Fiches d'entreprise** : 71

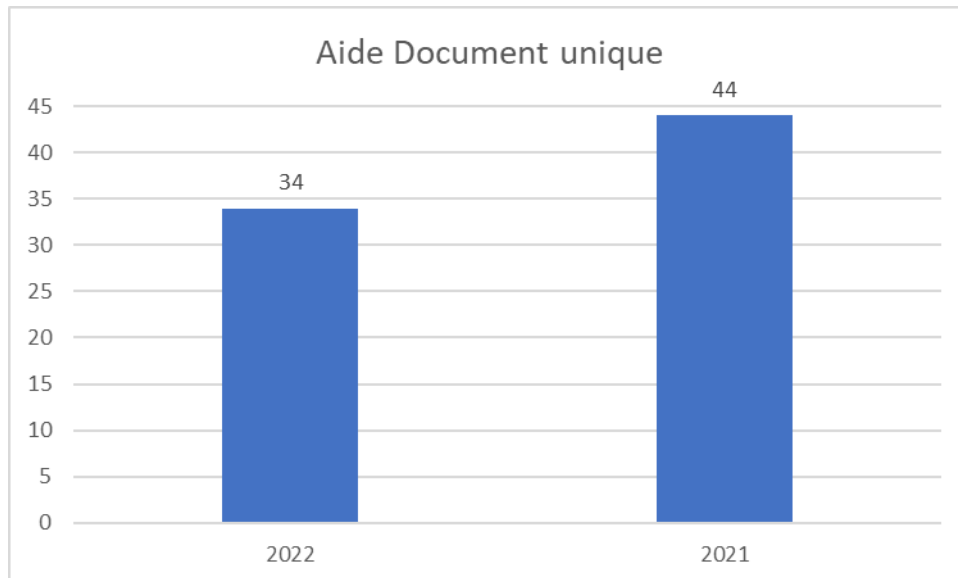
Cette action est réalisée par les assistantes médicales. Entre 3 et 6 mois après la réalisation de la fiche d'entreprise, elles recontactent l'entreprise (échange téléphonique ou mail) pour faire un point sur l'avancement des actions de prévention préconisées par les équipes pluridisciplinaires du service.

En comparaison avec 2021 (73 suivis), le nombre de suivis réalisés est similaire.

DOCUMENT UNIQUE : 34 ACCOMPAGNEMENTS METHODOLOGIQUES

En 2022, 34 entreprises ont été accompagnées par le pôle prévention dans la réalisation de leur Document Unique d'évaluation des risques et le plan d'actions associé. Les explications portent sur les objectifs et intérêts de l'évaluation des risques, l'utilisation de l'outil d'évaluation de l'OPPBTP et les éléments existants de la démarche prévention de l'entreprise à associer.

Le rendez-vous en entreprise pris pour cette aide méthodologique est systématiquement associé à la réalisation ou la mise à jour de la fiche d'entreprise de l'adhérent. L'accompagnement peut se poursuivre par des échanges téléphoniques ou par messagerie avec l'entreprise.



CONSEILS PREVENTION : 59

Ces actions peuvent être réalisées en entreprise ou à distance (sollicitations des entreprises par mail ou téléphone). Elles peuvent nécessiter des recherches bibliographiques complémentaires selon la thématique prévention. Les actions les plus courantes sont :

- Conseil sur le Document Unique (à distance)
- Questions sur des points réglementaires
- Conseils techniques (protection collective et individuelle)
- Conseils sur des aménagements techniques de poste de travail
- Conseils sur le risque chimique
- Conseils/avis sur les PPSPS

CONSEILS ADDICTIONS : 5

Ces actions correspondent à des conseils spécifiques délivrés par des médecins du travail à un employeur dans le cadre d'une problématique individuelle d'addictions.

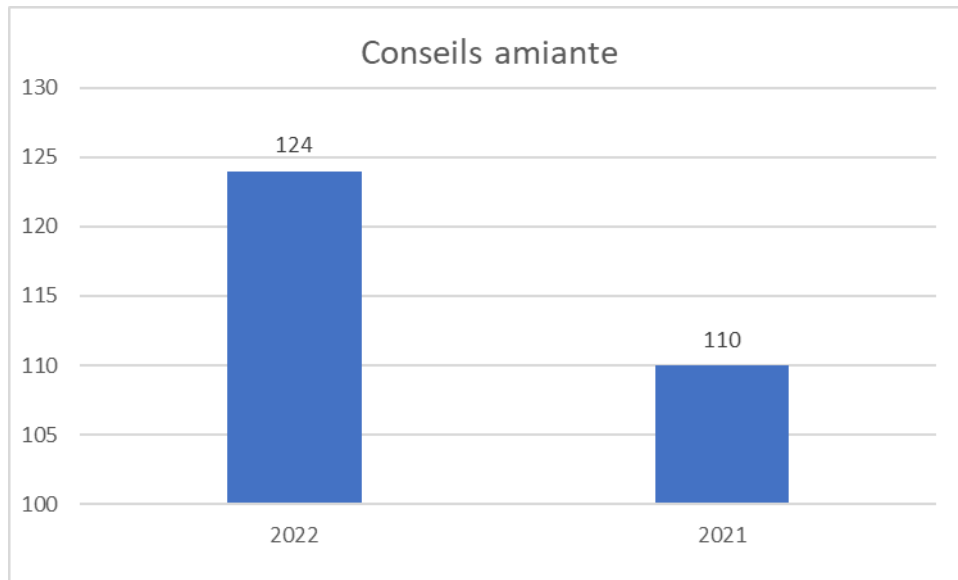
CONSEILS AMIANTE : 124

Dans le cadre des travaux sur matériaux amiantés relevant de la :

- sous-section 3 : retrait ou le confinement de matériaux contenant de l'amiante,
- sous-section 4 : interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Les conseils amiante délivrés par les membres des équipes pluridisciplinaires (médecins et IPRP) portent sur les documents transmis par l'entreprise : plans de retrait et stratégies d'échantillonnage, modes opératoires (sous-section 4) et notices de poste.

Au total, cela représente **124 conseils amiante**, majoritairement à destination d'entreprises de désamiantage. Ce nombre est en hausse par rapport à 2021 malgré la démission d'un IPRP référent amiante début 2022.



CELLULES DE VEILLE : 18

Cette AMT représente le nombre de participations des médecins du travail aux cellules de veille organisées dans les différentes conventions suivies.

Il est identique à celui de 2021 (18).

CSE : 49

En 2022, les médecins du travail ont participé à 49 CSE d'entreprises.

Ils ont été suivis principalement en présentiel.

VISITES D'ENTREPRISE / CHANTIER : 24

Réalisées par les équipes pluridisciplinaire (médecins et IPRP principalement), elles sont réalisées dans différents contextes :

- 1^{er} contact du médecin du travail avec le chef d'entreprise
- Préparation d'une intervention en entreprise (module de sensibilisation par exemple)
- Visite d'un chantier spécifique

Elles font l'objet d'une AMT spécifique dans ces contextes mais d'autres visites de chantier et d'entreprise sont intégrées à diverses AMT (fiche d'entreprise, études de poste, conseils spécifiques,...)

NOUVEAUX ADHERENTS

PRECOSSE : Premier Contact Santé Sécurité avec l'Entreprise - nouveaux adhérents

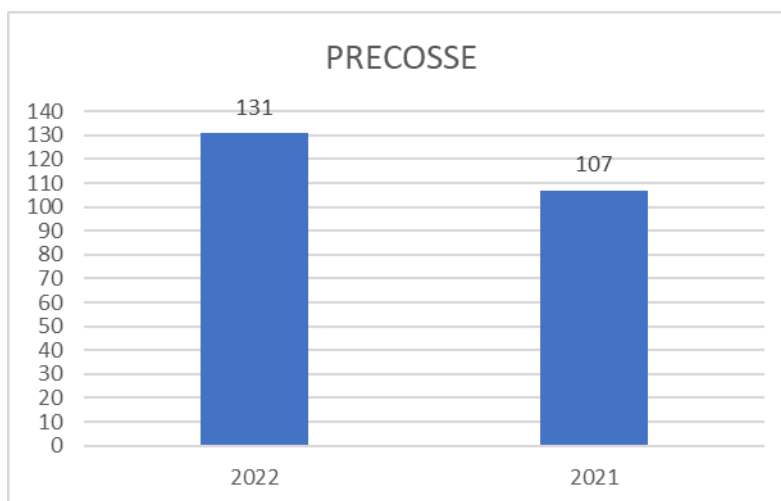
A destination des nouveaux adhérents du service, cet outil a pour objectif de recueillir des informations concernant les risques de l'activité de l'entreprise et sur sa démarche de prévention. Il permet également d'expliquer au chef d'entreprise le fonctionnement du service de santé au travail (suivi médical et actions de prévention proposées). A cette occasion, selon son activité, l'employeur reçoit différents documents prévention.

Il est réalisé par les assistantes médicales, lors d'un rendez-vous pris au centre médical avec le chef d'entreprise. Selon les cas, il peut être réalisé à distance (contact téléphone principalement).

En 2022, **131 PRECOSSES** ont été réalisés sur les 315 nouveaux adhérents. Ce nombre est en hausse par rapport à 2021 (107 réalisés sur les 259 nouveaux adhérents).

Cependant, différentes raisons expliquent que l'ensemble des PRECOSSES n'est pas réalisé :

- Impossibilité de se mettre en relation avec l'employeur,
- Réadhésion d'une ancienne entreprise adhérente,
- Adhésion d'une entreprise de taille importante ou exerçant une activité particulière : la fiche d'entreprise est réalisée directement.



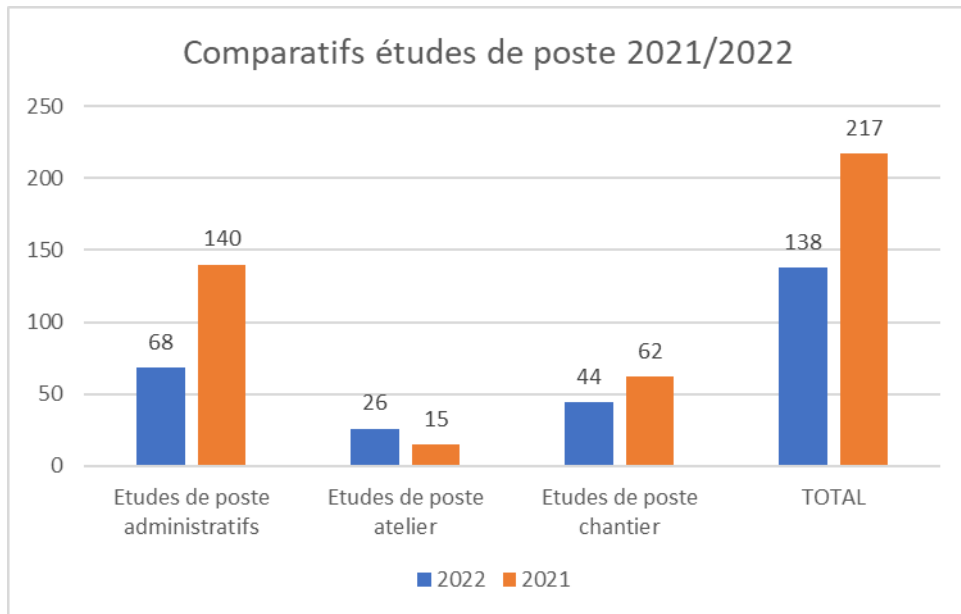
ERGONOMIE DES POSTES DE TRAVAIL

ETUDES DE POSTE

- **Etudes de postes administratifs** : 68
- **Etudes de postes ateliers** : 26
- **Etudes de postes chantiers** : 44

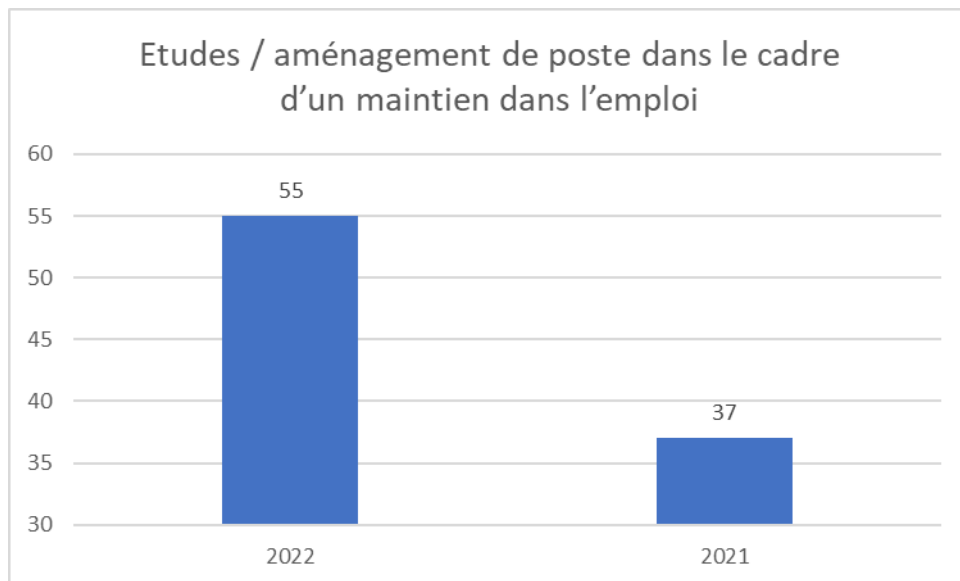
Au total, **138** études de poste ont été réalisées par les membres des équipes pluridisciplinaires (médecins ou IPRP). Cela représente une baisse de 37 % par rapport à 2021 (217 études de poste).

Cet écart porte principalement sur le nombre important d'études de poste administratifs à destination des organismes suivis par convention qui avaient été réalisées en 2021.



- **Etudes / aménagement de poste dans le cadre d'un maintien dans l'emploi : 54**

Depuis 2020, ces études sont identifiées spécifiquement des autres études de poste. Réalisées principalement, par les médecins du travail, il s'agit d'actions de maintien dans l'emploi particulières, souvent en partenariat d'autres acteurs externes à notre service (CAP Emploi, assistante sociale,...). En 2022, le nombre de ces études (54) est en hausse de 45% par rapport à 2021.



- **Etudes de postes dans un contexte d'inaptitude : 112 (En 2021 : 106)**

Le nombre d'études de postes dans le cadre d'une inaptitude est en hausse de 5% par rapport à 2021. Ces études sont réalisées par les médecins du travail et les IPRP du service soit en entreprise ou soit à distance selon les contextes.

Lorsque l'IPRP réalise ce type d'étude, elle s'accompagne de la réalisation ou de la mise à jour de la fiche d'entreprise de l'établissement concerné.

ANALYSES ERGONOMIQUES D'UN POSTE DE TRAVAIL : 24

- 23 diagnostics TMS

Depuis 2018, ces actions sont réalisées dans le cadre d'une demande d'aide financière « TMS Pro actions » auprès de la CARSAT.

Cette dernière demande à l'entreprise de faire réaliser un diagnostic par son service de santé au travail ou un organisme extérieur afin d'étudier les gains en prévention TMS apportés par ce projet d'investissement dans l'activité de l'entreprise.

Ainsi, en 2022, le pôle prévention a été sollicité par **23 entreprises** qui avaient un projet d'investissement visant à améliorer la prévention des TMS dans leur établissement.

Par rapport à 2021, le nombre de ces interventions est en hausse (14 diagnostics en 2021).

- Une étude ergonomique spécifique

Demande spécifique d'une entreprise de mener des études ergonomiques avec préconisations dans son atelier de fabrication.

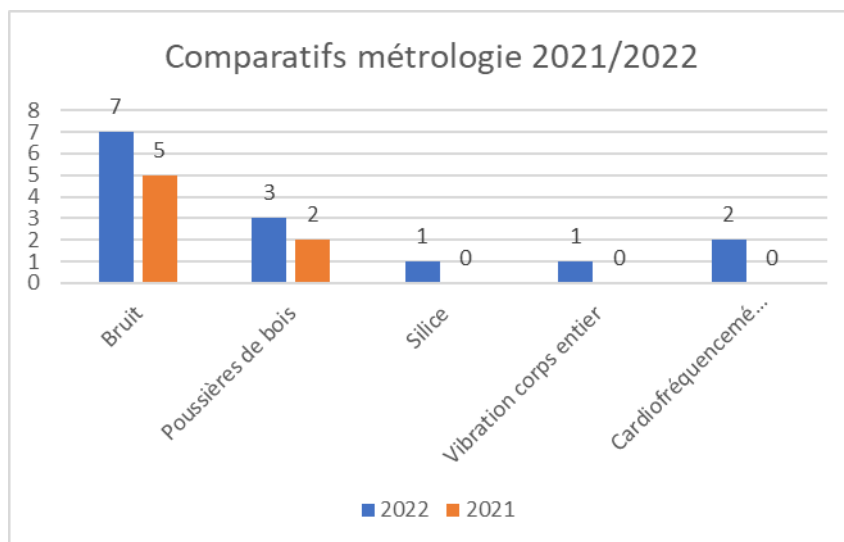
Action nécessitant plusieurs jours d'interventions par 2 IPRP.

METROLOGIES

En 2022, 14 métrologies ont été réalisées par le pôle prévention. Ce nombre est en hausse par rapport à celui de 2021 (7).

Cette variation dépend principalement des demandes effectuées par les entreprises et le type d'entreprises rencontrées par les IPRP (menuiseries bois par exemple).

Les études menées concernent principalement l'estimation de l'exposition au bruit des salariés.



METROLOGIES BRUIT

Sur 2022, 7 métrologies bruit ont été réalisées par les IPRP. Ces demandes d'intervention ont plusieurs origines :

- Demande du médecin du travail
- Demande de l'entreprise
- Initiative de l'IPRP dans le cadre d'une préparation d'un module de sensibilisation

METROLOGIES POUSSIÈRES DE BOIS

En 2022, 3 métrologies « poussières de bois » ont été réalisées par les IPRP. Elles permettent d'estimer le niveau d'exposition des salariés travaillant au sein d'une menuiserie bois. Cette action est proposée systématiquement aux entreprises concernées lors d'un échange avec l'employeur (le plus souvent lors de la réalisation de la fiche d'entreprise).

METROLOGIES SILICE

Une métrologie silice a été réalisée en 2022. Cette étude a été menée en lien avec la CARSAT. L'entreprise concernée étant ciblée dans le programme Risque Chimique Pro (RC Pro) de la CARSAT, elle avait investi dans un nouvel équipement de découpe des agglos avec l'aide d'une subvention CARSAT.

La métrologie a permis d'estimer son efficacité de réduction de l'empoussièrément par rapport à l'ancien procédé. Utilisation d'un photomètre pour détection en temps réel de l'empoussièrément (acquisition de ce matériel en 2022 par le Pôle Prévention).

METROLOGIES CARDIOFREQUENCEMETRIE

En 2022, 2 cardiofréquencemétries ont été réalisées dans le cadre d'une étude de poste (à la demande du médecin du travail).

RISQUE CHIMIQUE

En 2022, **48** interventions portant sur le risque chimique ont été menées, nombre en légère hausse par rapport à 2021 (42 AMT).

A noter la poursuite du déploiement d'un diagnostic sur les fumées de soudage.

DIAGNOSTICS « FUMÉES DE SOUDAGE » : 22

Suite à une enquête réalisée auprès des adhérents du service en 2018, un diagnostic sur l'exposition aux fumées de soudage des postes de travail dans les entreprises de métallerie-serrurerie a débuté en 2020.

Au total, cette action, finalisée début 2022, a touché 53 entreprises.

ANALYSE DES FDS ET CONSEILS PREVENTION ASSOCIES : 19

Ces analyses réalisées par les IPRP (regroupant plus de 160 produits au total) permettent d'informer les entreprises sur la dangerosité potentielle des produits qu'elles utilisent et de leur conseiller les actions de prévention et/ou protection adaptées : substitution des produits CMR, moyens de protection collective et/ou individuelle.

CONSEILS RISQUE CHIMIQUE : 7

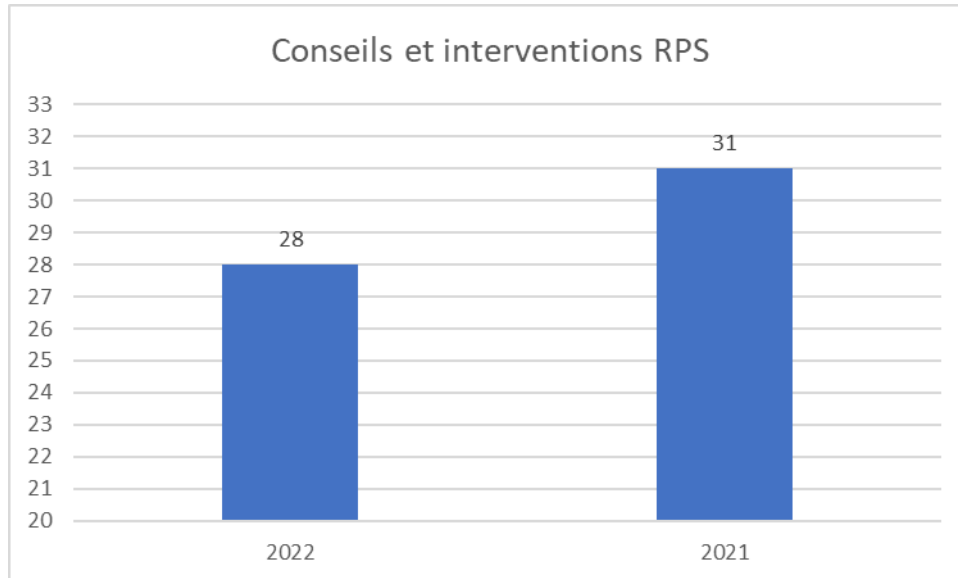
- *Poussières métalliques* : conseil sur la mise en place en atelier d'un dispositif d'aspiration des poussières (découpe/meulage)
- *Plomb* : conseil réglementaire concernant un chantier de décapage de plomb
- *Silice* : analyse de rapports de mesurage silice en carrières
- *Silice* : visite commune avec la CARSAT pour suivre l'avancement d'un projet de système de captage de poussières en atelier
- *Fiche d'exposition polluants* : conseil de l'employeur suite à l'envoi de son modèle de fiche d'exposition
- *Inventaire des produits chimiques* (menuiserie aluminium)
- *Fumées de soudage* : conseil sur protection collective

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) – CONSEILS ET INTERVENTIONS EN ENTREPRISE

28 AMT, réalisées par les médecins du travail, ont été des conseils spécifiques en matière de RPS ou des interventions spécifiques en entreprise.

Le nombre de ces actions est similaire à celui de l'année précédente (2021 : 31).



Concernant cette thématique, pour rappel, une annexe d'information spécifique sur les RPS est remise et commentée au chef d'entreprise lors de la réalisation des fiches d'entreprise. Cette annexe a fait l'objet d'une mise à jour en 2020.

SENSIBILISATIONS COLLECTIVES

MATINEES SECURITE INTER-ENTREPRISES

2 matinées prévention ont été organisées fin 2022 par notre service de santé au travail en collaboration avec l'OPPBTP et la CARSAT (au lieu des 5 ou 6 organisées habituellement en période hivernale). Les matinées, habituellement organisées en début d'année, n'ont pas pu être tenues en raison du contexte sanitaire.

Les 3 ateliers de sensibilisation collective des salariés portaient sur les thèmes suivants : chutes de hauteur, protection collective/individuelle et escape game multi-risques. Ce dernier a pu être expérimenté lors de ces 2 matinées sécurité et a suscité de nombreux retours positifs de la part des salariés.

- Champagne : 02/12/2022
 - o 52 salariés présents (19 entreprises)
- Pontarlier : 16/12/2022
 - o 34 salariés présents (9 entreprises)

ADAPT METIERS : 1

L'action ADAPT métiers a été déployée dans une entreprise en 2022 et a concerné 8 salariés.
Depuis plusieurs années, cette action se poursuit en coanimation avec un conseiller prévention de l'OPPBTP.

Elle permet à la fois de sensibiliser collectivement les salariés à la prévention des risques liés aux TMS mais aussi de co-construire avec le chef d'entreprise et les salariés un plan d'actions prévention sur cette thématique.

SENSIBILISATIONS ADDICTIONS : 2

En 2022, 2 sensibilisations collectives sur le thème des addictions ont été animées pour un total de 72 salariés.

SENSIBILISATIONS BRUIT : 3

En 2022, 3 sensibilisations collectives sur le thème du bruit ont été animées pour un total de 27 salariés.

SENSIBILISATIONS EPI : 3

En 2022, 3 sensibilisations collectives sur le thème des EPI ont été animées pour un total de 27 salariés.

SENSIBILISATIONS HYGIENE DE VIE : 1

En 2022, une sensibilisation collective sur le thème de l'hygiène de vie a été animée regroupant 69 salariés.

SENSIBILISATIONS PREVENTION : 1

En 2022, une sensibilisation collective sur le thème des premiers secours a été animée regroupant 20 salariés.

SENSIBILISATIONS RISQUE CHIMIQUE : 2

En 2022, 2 sensibilisations collectives sur le risque chimique ont été animées pour un total de 71 salariés.
Une de ces sensibilisations a concerné spécifiquement les risques liés à la silice cristalline dans une entreprise de travaux publics.

SENSIBILISATIONS TMS : 5

En 2022, 5 sensibilisations collectives sur les risques liés au travail sur écran ont été animées pour un total de 63 salariés.

SENSIBILISATIONS TRAVAIL SUR ECRAN : 3

En 2022, 3 sensibilisations collectives sur les risques liés au travail sur écran ont été animées pour un total de 16 salariés.

SENSIBILISATIONS UV SOLAIRES : 1

En 2022, une sensibilisation collective sur le thème des risques liés aux UV solaires a été animée regroupant 7 salariés.

SENSIBILISATIONS - AUTRES

- Semaine de la Prévention – FFB nationale (semaine du 28 mars au 1^{er} avril 2022)



Opération nationale de sensibilisation collective en visioconférence de la FFB remplaçant la journée de la prévention habituellement organisée au niveau départementale.

Notre service a coanimé 2 webinaires à destination des employeurs (thème : risque chimique dont un traitant spécifiquement de la silice), réunissant au total **76 personnes**.

Cette action est renouvelée pour 2023 et notre service y participera une nouvelle fois.

- Coulisses du Bâtiment – FFB – 14 octobre 2022

Découverte sur un chantier des métiers du bâtiment aux scolaires, demandeurs d'emplois et grand public.

Stand de présentation des EPI utilisés sur chantier par l'IPRP – 500 participants sur chaque opération.

- FFB 90 : Belfort ; coanimation avec l'OPPBTP
- FFB 39 : Champagnole



- Campagne nationale risque routier – OPPBTP



○ Sensibilisations collectives

Notre service a coanimé, avec l'OPPBTP et la CARSAT 2 webinaires régionaux à destination des employeurs :

- "Tout au long du trajet jusqu'au chantier, roulez en sécurité" – 5 participants
- "Bons réflexes avant de prendre la route" – 6 participants

○ Sensibilisations individuelles

Dans le cadre de cette campagne, un test en ligne permettait aux conducteurs de vérifier leurs bons réflexes au volant et de poser un regard sur leurs pratiques de conduite professionnelle.

Lors des visites médicales, les assistantes ont proposé aux salariés d'effectuer ce test (à l'aide des tablettes numériques) : **134 tests ont été réalisés**.

- **Campagne nationale sécurité des intérimaires – OPPBTP**



Participez à l'enquête Intérim !

o **Sensibilisations collectives**

Notre service a participé à 3 réunions de sensibilisation collective animées par l'OPPBTP.

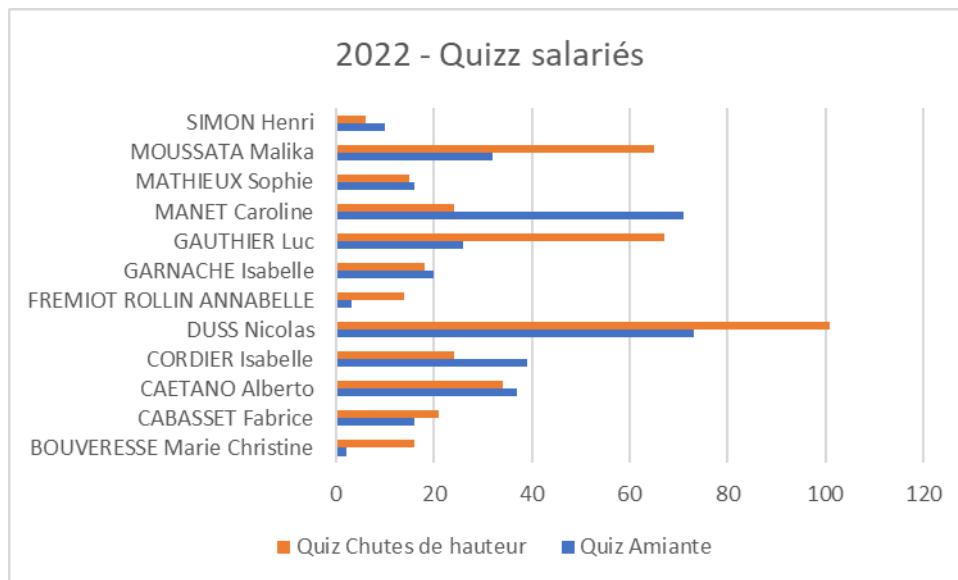
- 5 décembre – Belfort
- 8 décembre – Besançon
- 14 décembre – Lons le Saunier

L'invitation à ces réunions a été relayée par notre service via un mailing à nos adhérents ainsi que par les équipes médicales lors des visites de salariés intérimaires (information transmise aux entreprises utilisatrices).

QUIZZ SUR TABLETTES NUMERIQUES

- **Amiante** : 345 quizz
- **Chutes de hauteur** : 405 quizz

Pour rappel en 2021 : 323 quizz amiante - 575 quizz chutes de hauteur.



SIST

Service Interentreprises
de Santé au Travail

BTP

Franche-Comté

STATISTIQUES DIVERSES

Année 2022

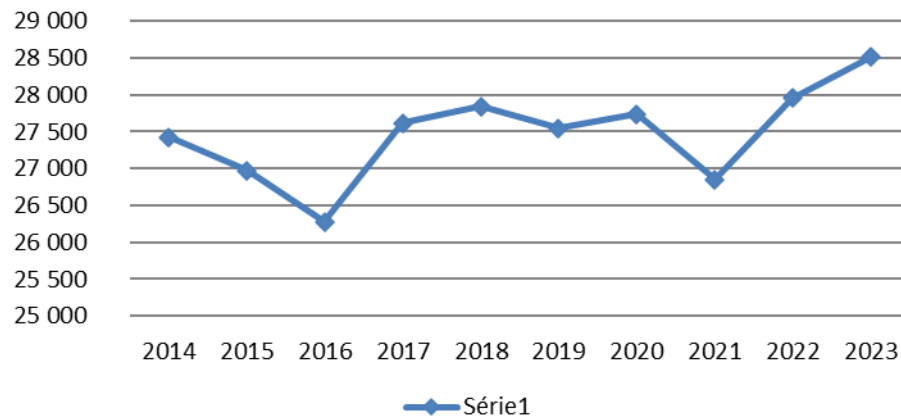
COMPARATIF CHARGE D'EFFECTIF PAR MEDECIN - EFFECTIF AU 1^{ER} JANVIER DE L'ANNEE

au 01/01/2019			au 01/01/2020			au 01/01/2021			au 01/01/2022			au 01/01/2023		
Médecins	Effectif	ETC	Médecins	Effectif	ETC	Médecins	Effectif	ETC	Médecins	Effectif	ETC	Médecins	Effectif	ETC
Dr Garnache	2458	0,85	Dr Garnache	2557	0,9	Dr Garnache	2286	0,9	Dr Garnache	2397	0,9	Dr Garnache	2537	0,9
Dr Chevrier	1620	0,5	Dr Chevrier	1516	0,5	Dr Chevrier	0	0	Dr Chevrier	0	0	Dr Chevrier	0	0
Dr Mathieux	2490	0,9	Dr Mathieux	2600	0,9	Dr Mathieux	2327	0,9	Dr Mathieux	2454	0,9	Dr Mathieux	2554	0,9
Dr Simon	3321	1	Dr Simon	3510	1	Dr Simon	2746	0,94	Dr Simon	2668	0,94	Dr Simon	2697	0,94
Dr Moussata	2451	0,8	Dr Moussata	2199	0,8	Dr Moussata	2019	0,8	Dr Moussata	2002	0,8	Dr Moussata	2254	0,8
Dr Caetano	3268	1	Dr Caetano	3416	1	Dr Caetano	3236	1	Dr Caetano	3090	1	Dr Caetano	3347	1
						Dr Cabasset	2342	1	Dr Cabasset	2796	1	Dr Cabasset	3738	1
						Dr Frémiot-Rollin	1752	0,8	Dr Frémiot-Rollin	2073	0,8	Dr Frémiot-Rollin	2254	0,8
Dr Duss	2856	0,9	Dr Duss	2875	0,9	Dr Duss	2823	0,9	Dr Duss	2854	0,9	Dr Duss	2929	0,9
Dr Clerc	2577	1	Dr Gauthier	2610	1	Dr Gauthier	2945	1	Dr Gauthier	3047	1	Dr Gauthier	3274	1
Dr Manet	2844	0,9	Dr Manet	2845	0,9	Dr Manet	2486	0,9	Dr Manet	2548	0,9	Dr Manet	2495	0,9
Dr Bouveresse	1911	0,6	Dr Bouveresse	1920	0,6	Dr Bouveresse	1887	0,6	Dr Bouveresse	2024	0,6	Dr Bouveresse	436	0,2
Dr Charron	1748	0,5	Dr Charron	1688	0,5									
Total			Total			Total			Total			Total		
	27544	8,95		27736	9		26849	9,74		27953	9,74		28515	9,34
Effectif pour 1 ETC			Effectif pour 1 ETC			Effectif pour 1 ETC			Effectif pour 1 ETC			Effectif pour 1 ETC		
3078			3082			2757			2870			3053		

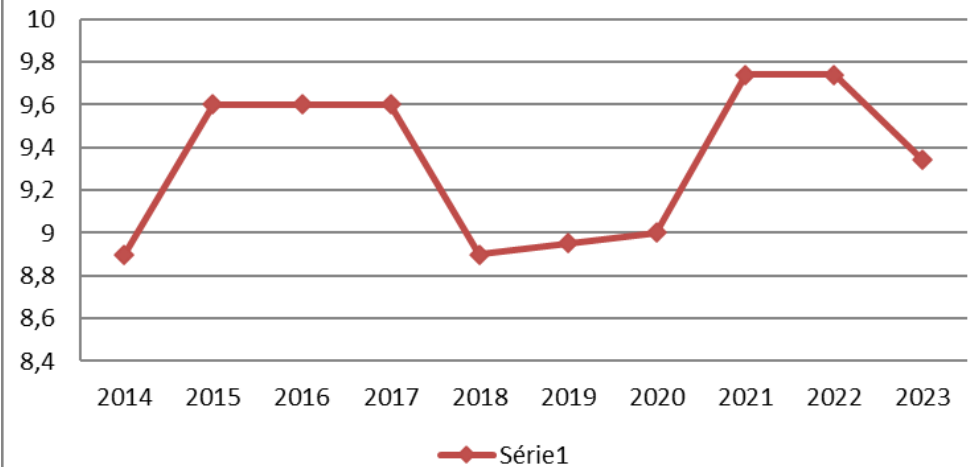
Comparatif entre l'effectif salarié suivi et le temps médical de 2013 à 2023

Année	TOTAL EFFECTIF DU SST BTP	TOTAL ETC du SIST	EFFECTIF à prendre en charge pour un ETC
2014	27 423	8,9	3081
2015	26 976	9,6	2810
2016	26 274	9,6	2737
2017	27 616	9,6	2875
2018	27 845	8,9	3129
2019	27 544	8,95	3078
2020	27 736	9	3082
2021	26 849	9,74	2757
2022	27 953	9,74	2870
2023	28 515	9,34	3053

Evolution de l'effectif total des salariés suivis par le SIST BTP Franche-Comté



Evolution du nombre d'ETC médecins du SIST BTP Franche-Comté



The logo for S&ST features the letters 'S' and 'T' in a bold, blue, sans-serif font. A green ampersand is positioned between the two letters, with a small green leaf-like shape integrated into its design.

Service Interentreprises
de Santé au Travail

B T P

Franche-Comté

RAPPORT FINANCIER

Année 2022

RAPPORT FINANCIER

L'administration et la gestion du service sont centralisées à notre siège social :

3 Chemin du Cerisier
25000 BESANCON



COTISATIONS

1/ Taux Générique

Les recettes sont constituées par les cotisations trimestrielles des entreprises adhérentes. Le taux n'a pas varié depuis 1980. Il est de 0.50% sur les salaires bruts plafonnés de la Sécurité Sociale hors congés payés soit 0.442 % en taux réel.

En 2022, il n'a pas été opéré de réfaction du taux d'appel des cotisations.

Par ailleurs, pour tenir compte des faibles salaires (apprentis ou temps partiels), une cotisation minimale est instituée. Elle se monte à :

- **32 € hors taxes par trimestre et par salarié.**

2/ Nouvelles adhésions

Pour l'année 2022, les nouvelles entreprises adhérentes cotisent la 1^{ère} année au tarif de :

- **132 € hors taxes par salarié.**

Ce tarif comprend la somme de 4 € de frais pour examens complémentaires (décret no 2012-135 du 30/01/2012).

Nous vous rappelons que, pour chaque adhésion, nous percevons les droits d'entrée suivants :

- **Pour une entreprise de 1 à 50 salariés : 30 € HT**
- **Pour une entreprise de plus de 50 salariés : 61 € HT**

3/ Entreprises placées en mode «contentieux»

- Entreprises en redressement judiciaire (pour les prestations effectuées après la date de redressement judiciaire),
- Entreprises dont on a relevé pendant les 2 années précédentes des incidents graves de paiement, sans qu'elles aient demandé des délais de paiement.

Elles payent une cotisation spécifique de :

- **126 € hors taxes par visite effectuée**

Ce tarif comprend la somme de 4 € de frais pour examens complémentaires (décret no 2012-135 du 30/01/2012).

Actif		Au 31/12/2022			Au 31/12/2021	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	41 685	443	41 241	1 956
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
	Immobilisations corporelles	Fonds commercial (1)				
		Autres Immobilisations Incorporelles	200 381	130 638	69 742	80 478
		Immobilisations Incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL	242 066	131 082	110 983	82 434	
	Terrains					
	Constructions	2 904 874	1 988 405	916 469	993 170	
Inst. techniques, mat. out. Industriels						
Autres immobilisations corporelles	863 290	751 157	112 133	97 089		
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes				958		
TOTAL	3 768 165	2 739 562	1 028 602	1 091 218		
Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	7 337		7 337	7 337	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres Immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres Immobilisés					
	Prêts					
Autres Immobilisations financières	294 667		294 667	310 147		
TOTAL	302 005		302 005	317 484		
Total de l'actif immobilisé		4 312 236	2 870 645	1 441 591	1 491 137	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	TOTAL				408	
	Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances	Clients et comptes rattachés	1 280 837	76 786	1 204 050	1 122 946	
	Autres créances	33 577		33 577	20 198	
	Capital souscrit et appelé, non versé					
TOTAL	1 314 414	76 786	1 237 628	1 143 145		
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres :)					
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	194 204		194 204	209 850		
TOTAL	194 204		194 204	209 850		
Charges constatées d'avance	52 748		52 748	63 802		
Total de l'actif circulant		1 561 367	76 786	1 484 580	1 417 206	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		5 873 603	2 947 431	2 926 172	2 908 343	
Renvois :	(1) Dont droit au bail					
	(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			294 667	310 147	
	(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

Passif		Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 615 109)	1 615 109	1 641 380	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecart de réévaluation			
	Ecart d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale			
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau			
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-59 443	-26 270		
Situation nette avant répartition	1 555 665	1 615 109		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
	Total	1 555 665	1 615 109	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées			
	Total			
Provisions	Provisions pour risques	70 000		
	Provisions pour charges			
	Total	70 000		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	617 648	679 157	
	Emprunts et dettes financières divers (3)			
		Total	617 648	679 157
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 313	83 486	
	Dettes fiscales et sociales	565 193	527 910	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 350	2 679		
Instrument de trésorerie				
	Total	682 857	614 076	
Produits constatés d'avance				
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	1 300 506	1 293 233	
Écart de conversion passif				
	TOTAL DU PASSIF	2 926 172	2 908 343	
	Credit-bail immobilier			
	Credit-bail mobilier			
	Effets portés à l'escompte et non échus			
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an à moins d'un an	555 416	617 561	
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	745 089	675 671	
	(3) dont emprunts participatifs			

Calcul du coût de revient annuel par salariés surveillés :

EXERCICE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Coût de revient annuel par salarié (Dépenses/Nombre de salariés surveillés)	107.00 €	114.64 €	109.61 €	116.82 €	117.51 €	117.40 €	121.40 €	126.25 €	134.17 €
Hors amortissements	104.00 €	111.25 €	106.41 €	113.89 €	112.03 €	112.86 €	115.84 €	120.80 €	128.63 €

DEPENSES D'EQUIPEMENTS

Au 31/12/2022

1 – IMMOBILISATIONS – CONSTRUCTION / EXTENSION / RENOVATION		
CENTRES	LIBELLE	Montant HT
BESANCON	Fabrication et pose porte sur cour anglaise (solde)	1 836,94 €
BESANCON	Travaux sur plomberie + chaudière	2 997,00 €

2 - IMMOBILISATIONS - MATERIEL DE BUREAU & MEDICAL		
CENTRES	LIBELLE	Montant HT
MONTBELIARD	Table d'examen Dr Caetano	2 698,33 €
VESOUL	Fauteuil d'examen pour IST	655,00 €
VESOUL	Bureau + caissons + sièges pour aménagement du bureau de l'IST	874,00 €
VESOUL	Clinitek	770,00 €
LURE	Clinitek	770,00 €
TOUT LE SERVICE	Photomètre pour service prévention	4 506,82 €
TOUS LES CENTRES FIXES	Défibrillateurs	5 950,00 €
TOUT LE SERVICE	Escape Game thème « prévention »	37 500,00 €

3 - IMMOBILISATIONS - MATERIEL INFORMATIQUE		
CENTRES	LIBELLE	Montant HT
TOUT LE SERVICE	Migration vers Préventiel V8	4 755,00 €
TOUT LE SERVICE	Acompte uEgar	12 752,92 €
BESANCON	Batteries pour onduleur de la baie informatique	632,04 €
BESANCON	Caméras pour salles de réunion	3 276,40 €
BESANCON	Ordinateur portable + paramétrage Mme Paris Fabienne	2 540,00 €

TOTAL DEPENSES IMMOBILISATIONS	4 833,94 € HT
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENTS	77 680,51 € HT

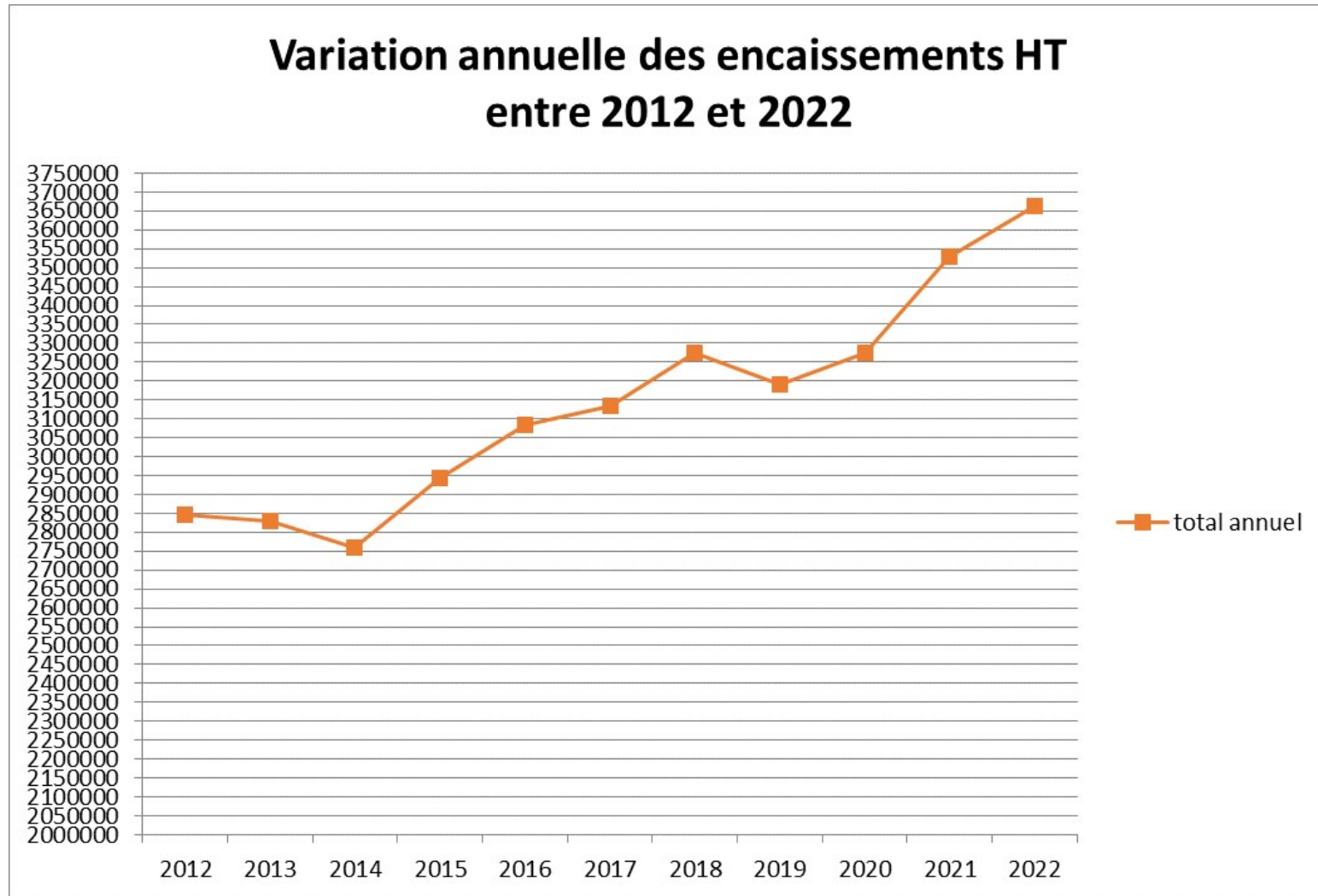
Pour mémoire en 2021 :

- *Dépenses immobilisations27 861,64 € HT*
- *Dépenses équipements.....5 476,37 € HT*

TABLEAU COMPARATIF DES COTISATIONS HT RECUES PAR TRIMESTRE CIVIL

ANNEE	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	Totaux année	% de progression p/r à l'année précédente
2001	508 259	426 286	500 773	442 016	1 877 335	+ 7.5 %
2002	522 791	459 681	530 467	458 020	1 970 959	+ 5 %
2003	518 552	498 628	583 700	471 714	2 072 594	+ 5.15 %
2004	602 599	521 363	627 005	506 019	2 256 986	+ 8.89 %
2005	580 138	554 510	630 013	559 442	2 324 103	+ 2.97 %
2006	652 336	561 070	624 096	635 161	2 472 663	+ 6.39 %
2007	712 465	670 744	747 934	684 217	2 815 361	+ 13.85 %
2008	771 126	722 739	761 355	697 944	2 953 167	+ 4.85 %
2009	768 906	722 090	738 777	667 455	2 897 228	- 2.01 %
2010	736 059	645 734	735 964	668 554	2 786 312	- 3.85 %
2011	752 582	678 221	728 780	687 830	2 847 414	+ 2.20 %
2012	776 800	663 683	719 524	684 806	2 844 813	- 0.09 %
2013	730 881	664 517	717 003	718 717	2 831 118	-0.48 %
2014	772 931	622 940	707 801	656 063	2 759 735	-2.52 %
2015	739 823	721 669	752 385	727 715	2 941 592	+6.59 %
2016	810 998	741 572	779 242	750 562	3 082 373	+4.78 %
2017	839 372	745 549	779 830	770 114	3 134 865	+1,70 %
2018	930 337	754 462	812 655	777 091	3 274 545	+4.46 %
2019	868 369	764 269	776 743	780 757	3 190 138	-2.58 %
2020	881 338	735 114	766 506	892 015	3 274 973	+2.66 %
2021	923 878	843 661	849 080	913 682	3 530 301	+7.80 %
2022	960 923	907 869	878 132	915 928	3 662 852	+3.75 %

EVOLUTION SUR LES 10 DERNIERES ANNEES





NOS DIFFERENTS SUPPORTS D'INFORMATION

Nos supports d'information :

Téléchargeables sur notre site internet : www.sstbtp-besancon.fr

En 2022, 2 webinaires (en partenariat avec l'OPPBTB et la CARSAT) ont été organisés par le service à destination de nos adhérents BTP :

The flyer features the logo of SIST (Service Interentreprises de Santé au Travail) for BTP Franche-Comté at the top. Below it, a grey banner contains the text: " ! Votre Service de Santé au Travail vous relaie ". The main body of the flyer includes the logos of the French Government, the slogan "SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE", and the OPPBTB logo. The title "RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL" is prominently displayed in blue. The text below explains that within the framework of a campaign on professional road risk, the partner OPPBTB Bourgogne-Franche-Comté is organizing free webinars for BTP companies. A green box at the bottom contains the text: "Webinaires à destination des chefs d'entreprise, personnes ressources et représentants des entreprises préventeurs :". Two quotes are visible: " Anticiper et organiser les déplacements de ses équipes " and " Un risque routier professionnel des équipes ". A specific date is highlighted: "Mercredi 18 mai 13h30 / 14h15 (cliquez ici pour vous inscrire)".

The flyer features the logos of OPPBTB, CARSAT, and the French Government at the top. The title "LES SALAIRES INTERIM SUR VOS CHANTIER" is in blue. The text below states: "Partenaire de cette action, votre Service de Prévention vous invite à ces réunions d'échanges axées sur les intégration réussie d'un salarié intérimaire dans votre entreprise. Leurs conditions de travail et leur sécurité dépendent de vous. Nous vous proposons 4 réunions pour échanger sur chacun." The bottom section has a white background with the OPPBTB logo and the title "Les salariés intérimaires sur nos chantiers" in grey. Below it, the text reads: "3 étapes clés pour une intégration réussie ! J'anticipe, j'accueille et j'accompagne". To the right is a vertical image of a red and white striped safety sign. A green box at the bottom contains the text: "Cliquez ici pour vous inscrire sur la réunion de votre chantier". At the very bottom, a list of dates and locations is provided: "05/12/22 - (13h30-16h00) - 90 BELFORT - Hôtel St d'Armes", "08/12/22 - (9h30-12h00) - 25 BESANCON - SISTB", "14/12/22 - (13h30-16h00) - 39 LONS LE SAUNIER - Chemin du cerisier", and "15/12/22 - (9h30-12h00) - 70 VESOUL - PARCEXP".

LE NOUVEAU SUIVI MEDICAL en santé au travail

06/2019

LES VISITES PRIORITAIRES

▶ **VISITE D'EMBAUCHE** (obligatoire)

▶ **VISITE DE REPRISE** (obligatoire)

- après absence d'au moins 30 jours pour maladie ou accident de travail
- après absence pour maladie professionnelle
- après congé maternité

▶ **VISITE DE PRÉ-REPRISE** (recommandée)

Durant tout arrêt, si vous pensez avoir des difficultés pour la reprise (besoin d'aménagement, réorientation ...)

A l'initiative :

- du salarié
- de son médecin traitant
- de son médecin conseil

▶ **VISITE A LA DEMANDE**

- du salarié
- de l'employeur
- du médecin du travail

LES VISITES PERIODIQUES

- tous les 2 à 5 ans
- fixées par le médecin du travail selon votre situation
- réalisées par le médecin du travail ou l'infirmière de santé au travail.

La périodicité de vos visites médicales varie en fonction de :

- Votre poste, vos conditions de travail et vos risques professionnels
- Votre situation de santé
- Votre âge

Votre service de santé au travail vous propose un **suité médical individualisé** qui est déterminé par votre médecin du travail.

À RETENIR :

▶ **VISITE A LA DEMANDE**

L'employeur ou le salarié peut faire la demande d'une visite médicale en cas de besoin à tout moment.

(Article R. 4624-34 du Code du travail).



SIST
Service Inter-entreprises
de Santé au Travail
BTP
BTP
BTP

SIST
Service Inter-entreprises
de Santé au Travail
BTP
BTP
BTP

Les nouvelles modalités du suivi individuel de l'état de santé des salariés en un clin d'œil !

SIST
Service Inter-entreprises
de Santé au Travail
BTP
BTP
BTP

VIP

Visite d'Information et de Prévention
Pour tous les salariés non exposés à des risques particuliers

Périodicité maximale : 5 ans mais pouvant être réduite selon le protocole et en fonction de l'âge, de l'état de santé, des conditions de travail et des risques professionnels.

Réalisée par un professionnel de santé, sous l'autorité du Médecin du Travail : Infirmiers de santé au travail, médecins du travail, collaborateurs médicaux, internes en santé travail

Dans un délai de 3 mois à compter de la prise effective de poste (sauf si VIP de - de 5 ans pour un emploi identique)

Objectifs :

- ◆ Interroger le salarié sur son état de santé
- ◆ Informer sur les risques professionnels
- ◆ Sensibiliser aux moyens de protection
- ◆ Informer sur les modalités du suivi de son état de santé

Si besoin, orientation vers le Médecin du Travail

Délivrance d'une **ATTESTATION DE SUIVI** au salarié et à l'employeur

ATTENTION : aucun avis d'aptitude n'est émis à l'issue d'une visite d'information et de prévention

Les exceptions au suivi individuel

- ▶ Femmes enceintes
- ▶ Travailleurs handicapés
- ▶ Travailleurs en invalidité

ORIENTATION SYSTEMATIQUE VERS LE MEDECIN DU TRAVAIL

- ▶ Travailleurs de nuit
- ▶ Travailleurs de - de 18 ans
- ▶ Agents biologiques groupe 2 (septopneus, ...)

VIP AVANT EMBAUCE

- ▶ Travail de nuit
- ▶ Travailleurs handicapés
- ▶ Travailleurs en invalidité

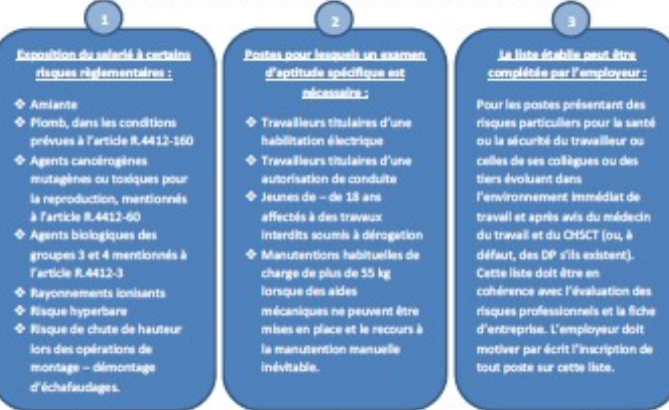
VIP PERIODICITE MAXIMALE 5 ANS

SIR

Suivi Individuel Renforcé
Pour tous les salariés exposés à des risques particuliers

Périodicité maximale : 4 ans avec une visite intermédiaire à 2 ans par un professionnel de santé, dans le respect du protocole du service.

Les risques particuliers sont définis en 3 catégories à l'article R.4624-23 du Code du Travail



Examen d'embauche réalisé par le Médecin du Travail avant l'affectation au poste

Avis d'aptitude

!! ATTENTION !!

Chaque employeur doit déclarer chaque année à son service de santé au travail le nombre et la catégorie (profession) des travailleurs à suivre en SIR ainsi que les risques professionnels auxquels ils sont exposés (voir page 1, 2 et 3). Vous pouvez, par ailleurs, compléter cette liste par l'ajout de postes à risques particuliers après avoir pris l'avis du Médecin du Travail et du CHSCT en cohérence avec l'évaluation des risques consignés dans votre document unique (voir page 3).

**Nos actions,
nos prestations,**
au service d'une stratégie
globale de prévention
dans votre entreprise

Actions, études et identification des situations de travail

A. Évaluation des risques professionnels

- Fiche d'entreprise
- Aide à l'établissement du document unique

B. Analyse des risques

Métriologie

- Mesures du bruit
- Prélèvement de polluants atmosphériques (poussières de bois, silice, ...)
- Mesures de vibrations
- Mesures de la lumière
- Mesures du coût cardiaque/pénibilité (cardiofréquencemétrie)

Risque chimique

- Analyse des fiches de données de sécurité (FDS) de l'entreprise
- Conseils prévention spécifiques (substitution, moyens de protection collective et/ou individuelle)

C. Accompagnement dans la démarche prévention

Aide à l'élaboration d'un plan d'action prévention

- TMS : ADAPT métiers (co-animé avec l'OPPBT)

Conseils prévention adaptés aux risques

- Exemples
- Amiante : études des plans de retrait (sous-section 3) / modes

opérateurs et notices de postes (sous-section 4)

- TMS : Étude et aménagement de poste...

D. Information / Sensibilisation aux risques professionnels

- Ergonomie des postes de travail : Chantiers / ateliers / bureaux
- Gestion dans l'entreprise des risques psycho-sociaux (par un psychologue du travail)
- Prévention : Bruit, TMS, addictions, UV solaires...
- EPI (Équipements de Protection Individuelle)

Suivi santé des salariés

A. Suivi de l'état de santé des salariés

- Suivi individuel (périodique, à la demande du salarié, de l'employeur ou du médecin)
- Suivi lors de la reprise du travail
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP)

B. Action collective de prévention en santé

- Addictions
- Hygiène de vie
- Travail sur écran

C. Veille sanitaire des salariés du BTP de Franche-Comté

- Étude EVEREST (Suivi de l'état de santé des salariés du BTP sur le long terme)

DETERMINATION DES RISQUES DE VOS SALARIÉS

Votre salarié(e) est-il concerné(e) :

A-t-il (elle) une RQTH ?

Travaille-t-il (elle) au moins 3h/jour de nuit (de 21h à 6h) et au moins 2 fois par semaine ? Ou effectue-t-il (elle) au moins 270h de travail de nuit sur 12 mois consécutifs ?

Est-ce que la sécurité sociale lui verse une pension d'invalidité ?

Effectue-t-il (elle) des travaux en contact avec les eaux usées ou d'égouts ou dans des environnements souillés (risque d'exposition à la leptospirose) ?

déterminant en lien avec SIA (Suivi Individuel Adapté)

(à cocher sur le document)

- | n° | déterminant en lien avec SIA (Suivi Individuel Adapté)
(à cocher sur le document) |
|----|--|
| 1 | Salarié < 18 ans non affecté à des travaux réglementés |
| 2 | Femme enceinte, allaitante ou venant d'accoucher |
| 9 | Travailleur handicapé |
| 10 | Travailleur de nuit |
| 12 | Titulaire d'une pension d'invalidité |
| 13 | Exposition à des agents biologiques groupe 2 |
| 14 | Exposition à des champs électromagnétiques si VLE dépassée |

Votre salarié est-il concerné :

Effectue-t-il (elle) des travaux relevant de la sous-section 3 ou 4 ?

Effectue-t-il (elle) des travaux en installations nucléaires de base (INB) ?

Effectue-t-il (elle) des travaux de rénovation de canalisations en plomb, de couvertures en plomb, de peintures anciennes au plomb, ... ?

Effectue-t-il (elle) des travaux spécialisés comme la réalisation de travaux en tunnel subaquatique ?

Effectue-t-il (elle) régulièrement des travaux dans des locaux insalubres (ex : risque de contamination par l'hépatite B lors d'une piqure accidentelle avec une aiguille contaminée) ?

Exposition aux agents CMR : **poussières de bois** : effectue-t-il (elle) régulièrement des travaux de découpe, d'usinage ou de ponçage de bois (ex : menuisier, charpentier ...?), **certaines fumées de soudage, silice...**

Etes-vous en possession d'une source ionisante et votre salarié(e) est-il (elle) susceptible de l'utiliser (ex : utilisation d'un gammadensimètre en laboratoire de TP) ?

Cf réglementation concernant les mineurs

Le montage / démontage d'échafaudage est-il réalisé par le (la) salarié(e) ?

Conduit-il (elle) des engins (TP, grues, chariots élévateurs, nacelles, etc) ?

Effectue-t-il (elle) des travaux électriques ?

Porte-il (elle) régulièrement des charges de + de 55 kg sans aide mécanique ?

déterminant en lien avec SIR (Suivi Individuel Renforcé)

(à cocher sur le document)

- | n° | déterminant en lien avec SIR (Suivi Individuel Renforcé)
(à cocher sur le document) |
|----|--|
| 3 | Travailleur exposé à l'amiante |
| 4 | Exposition aux rayonnements ionisants (catégorie A) |
| 5 | Travailleur exposé au plomb dans les conditions prévues réglementairement |
| 6 | Risque hyperbare |
| 7 | Salariés exposés aux agents biologiques des groupes 3 et 4 prévus réglementairement |
| 8 | Salariés exposés aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques |
| 11 | Exposition aux rayonnements ionisants (catégorie B) |
| 15 | Jeune < 18 ans affecté à des travaux soumis à réglementation |
| 16 | Montage / démontage des échafaudages |
| 17 | Habilitation de conduite de certains équipements automoteurs et de levage |
| 18 | Habilitation électrique (travaux sur installations électriques) |
| 19 | Les salariés exposés à la manutention manuelle, port de charges > 55 kg |
| 20 | Risques particuliers motivés par l'employeur |